

SEANCE DU MARDI 6 MARS 1934.  
VERGADERING VAN DINSDAG 6 MAART 1934.

SOMMAIRE :

CONGES :  
Page 558.

PETITIONS :  
Page 559.

COMMUNICATION RELATIVE AU DECES DE S. M. LE ROI ALBERT :  
Page 558.

MESSAGE :  
CHAMBRE DES REPRESENTANTS :  
Adoption d'un projet de loi, p. 559.

COMMUNICATION :  
COUR DES COMPTES :  
Transmission d'une délibération du conseil des ministres, p. 559.

INTERPELLATION (Demande) :  
De **M. Renard** à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale, p. 559.

BUDGET ET INTERPELLATIONS (Discussion) :  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES :  
1° De **M. de Dorlodot** « sur la manière dont s'est développée la pensée de concorde internationale et de confiance éclairée qui a inspiré le vote des accords de La Haye et sur la politique que M. le ministre compte suivre désormais pour assurer le respect des clauses du traité de paix garantissant notre sécurité »; 2° De **M. de Dorlodot** « sur les négociations qui seraient en cours et qui viseraient à modifier, sans l'agrément du pays, l'une des clauses du traité de Versailles destinées à nous garantir contre une nouvelle agression »; 3° De **M. Wauters** « sur les relations entre la Belgique et la Russie »; 4° De **M. Diriken** « au sujet de la situation des marchands et producteurs de fruits du Limbourg ».

Budget du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1934. Discussion générale. *Orateurs* : **MM. le président, de Broqueville, de Dorlodot**, pp. 559, 562.

PROJETS DE LOI (Vote) :  
INDUSTRIE ET TRAVAIL :  
Budget du ministère de l'industrie et du travail pour l'exercice 1934, p. 562.

PRÉVOYANCE SOCIALE ET HYGIÈNE :  
Budget du ministère de la prévoyance sociale et de l'hygiène pour l'exercice 1934, p. 562.

COUR DE CANTONNATION :  
Présentation de candidats, p. 562.

ANNALES PARLEM. SENAT. — SESSION ORDINAIRE DE 1933-1934.  
PARLEMENTAIRE HANDELINGEN. SENAAAT. — GEWONE ZITTING 1933-1934.

INHOUDSOPGAVE :

VERLOF :  
Bladzijde 558.

VERZOEKSCRIFTEN :  
Bladzijde 559.

MEDEDEELING BETREFFENDE HET AFSTERVEN VAN Z. M. KONING ALBERT :  
Bladzijde 558.

BOODSCHAP :  
KAMER DER VOLKSVERTEGENWOORDIGERS :  
Aanneming van een wetsontwerp, blz. 559.

MEDEDEELING :  
REKENHOF :  
Overmaking van eene beraadslaging van den ministerraad, blz. 559.

INTERPELLATIE (Aanvraag) :  
Van den heer **Renard** tot den minister van arbeid en sociale voorzorg, blz. 559.

BEGROOTING EN INTERPELLATIES (Behandeling) :  
BUIJTENLANDSCHE ZAKEN :  
1° Van den heer de **Dorlodot** « over de ontwikkeling van de gedachte van internationale eendracht en verlicht vertrouwen die ten grondslag lag aan de goedkeuring van de akkoorden van den Haag en over de politiek die de minister voornemens is voortaan te volgen om de bepalingen van het vredesverdrag die onze veiligheid waarborgen te doen naleven »; 2° Van den heer de **Dorlodot** « over de onderhandelingen die zouden aan gang zijn tot wijziging, zonder de instemming van het land, van een der bepalingen van het verdrag van Versailles die ons een waarborg zijn tegen een nieuwen overval »; 3° Van den heer **Wauters** « over de betrekkingen tusschen België en Rusland »; 4° Van den heer **Diriken** « over den toestand van de fruithandelaars en -voortbrengers van Limbourg ».

Begrooting van buitenlandsche zaken voor het dienstjaar 1934. Algemeene behandeling. *Spreekers* : de heeren voorzitter, de **Broqueville, de Dorlodot**, blz. 559, 562.

WETSONTWERPEN (Stemming) :  
ARBEID EN NIJVERHEID :  
Begrooting van het ministerie van arbeid en nijverheid voor het dienstjaar 1934, blz. 562.

SOCIALE VOORZORG EN VOLKSGEZONDHEID :  
Begrooting van het ministerie van sociale voorzorg en volksgezondheid voor het dienstjaar 1934, blz. 562.

HOF VAN VERBREKING :  
Voordracht van kandidaten, blz. 562.

PRESIDENCE DE M. DIGNEFFE, PRESIDENT.  
VOORZITTERSCHAP VAN DEN HEER DIGNEFFE, VOORZITTER.

MM. Huisman Van den Nest et Leyniers, secrétaires, prennent place au bureau.

De heeren Huisman Van den Nest en Leyniers, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 2 heures.

De vergadering wordt geopend te 2 uur.

## CONGES.

MM. Catteau, à l'étranger; Matagne, Léon, le baron de Mévius, Houben, indisposés; Coole et Van Berckelaer, retenus par des devoirs professionnels; Van Roosbroeck, Logen, François, De Bruyn et Vercammen, retenus par des devoirs urgents, s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

— Pris pour information.

## VERLOF.

Verontschuldigen zich daar zij heden niet kunnen aanwezig zijn : de heeren Catteau, buitenslands; Léon Matagne, baron de Mévius, Houben, ongesteld; Coole, Van Berckelaer, door beroepsplichten weerhouden; Van Roosbroeck, Logen, François, De Bruyn en Vercammen, door dringende plichten weerhouden.

— Voor kennisneming.

COMMUNICATION RELATIVE AU DÉCÈS  
DE S. M. LE ROI ALBERT.MEDEDEELING BETREFFENDE HET AFSTERVEN  
VAN Z. M. KONING ALBERT.

M. le président. — J'ai reçu, à l'occasion du décès du Roi, un certain nombre de télégrammes. En voici le texte ainsi que celui des réponses que j'y ai faites au nom du Sénat :

1° De M. Jeanneney, président du Sénat français :

« Profondément ému du tragique événement qui prive la Belgique d'un Grand Roi et la France d'un Ami éprouvé j'adresse au Sénat belge au nom du Sénat français l'expression de notre douleur et de notre sympathie infinie pour la Nation liée à nous par tant de sentiments et de sacrifices. »

Réponse :

« Ai reçu avec émotion profonde votre télégramme déplorant le grand malheur que vaut à notre pays tragique mort de notre Roi. Au nom de mes collègues du Sénat belge autant qu'en mon nom personnel vous remercie de tout cœur des démonstrations de sympathie prodiguées à notre Haute Assemblée en ces jours de deuil.

» Président DIGNEFFE. »

2° De la Chambre Haute hongroise :

« La triste nouvelle de la mort tragique de Sa Majesté le Roi de Belgique nous a profondément émus. Stop Dans votre deuil national je vous prie monsieur le Président de vouloir bien agréer et interpréter auprès du Sénat belge les plus vives condoléances et douloureuses sympathies de la Chambre Haute hongroise.

» Baron JULES WLASSICS. »

Réponse :

« Infiniment touché par vos témoignages de sympathie le jour où mort inopinée notre Roi cause à notre pays un grand malheur prie Votre Excellence agréer pour Elle et pour la Haute Assemblée qu'Elle préside nos sincères remerciements.

» Président du Sénat belge DIGNEFFE. »

3° Du Président du Sénat roumain :

« Le Sénat roumain interprète fidèle des sentiments du pays s'incline avec profonde douleur devant la mémoire du grand Souverain dont le souvenir sera pieusement gardé comme symbole de la loyauté et de la bravoure. Stop Associant du plus profond de son cœur au deuil de la Belgique le Sénat roumain vous exprime à vous monsieur le Président et à la Haute Assemblée du royaume ses condoléances émues.

» Le Président LEONTE MOLDOVANU. »

Réponse :

« Profondément touché des sentiments manifestés par Vous au jour où la mort inopinée du Roi Albert cause à mon pays un immense malheur, prie Votre Excellence agréer en son nom personnel et pour la Haute Assemblée qu'Elle préside nos remerciements émus.

» Président du Sénat belge DIGNEFFE. »

4° Du Président du Sénat italien :

« La fin si prématurée de Sa Majesté le Roi des Belges produit un sentiment de véritable douleur dans le cœur des Italiens qui avaient voué une admiration profonde au Chef héroïque de la lutte pour l'indépendance de la Nation. Stop Au nom du Sénat du royaume je prie Votre Excellence de vouloir bien agréer les condoléances les plus émuës et les plus sincères. Stop.

» FEDERZONI, Président du Sénat. »

Réponse :

« Profondément sensible aux sentiments manifestés par votre télégramme au lendemain mort inopinée de notre Roi qui constitue pour la Belgique un très grand malheur je prie Votre Excellence agréer pour Elle et pour Membres du Sénat qu'Elle préside, remerciements empressés de tous les Membres du Sénat belge et gratitude personnelle de son Président Digneffe. »

5° Du Président du Sénat tchécoslovaque :

« La Présidence du Sénat de la République Tchécoslovaque vous envoie l'expression de la plus sincère sympathie à l'occasion de la mort tragique du Grand Roi des Belges Albert 1<sup>er</sup>. Le Sénat tchécoslovaque dans la manifestation de la plus profonde piété a exprimé la reconnaissance pour tout ce qu'il a fait pour la victoire de la liberté et de la démocratie pendant la grande guerre et dont il a aussi mérité de la liberté et de l'indépendance de la République Tchécoslovaque.

» Dr SOUKUP, Président du Sénat. »

Réponse :

« Profondément touché par témoignages de sympathie manifestés occasion mort tragique notre Roi dont la disparition cause notre pays un grand malheur je prie Votre Excellence agréer pour Elle et pour les Membres de l'Assemblée qu'Elle préside remerciements sincères et empressés.

» Président du Sénat belge DIGNEFFE. »

6° Du Sénat argentin :

« Le Président provisoire du Sénat argentin présente à M. le Président du Sénat belge et par son intermédiaire, à la Haute Assemblée, l'expression de ses condoléances pour la disparition de S. M. le Roi Albert dont la figure illustre restera comme un grand exemple de force morale et de dignité humaine.

» ROBUSTIANO PATRON COSTAS. »

Réponse :

« Profondément touché par condoléances envoyées pour mort tragique notre Roi je prie Votre Excellence agréer mes sincères remerciements pour votre aimable attention.

» Président du Sénat belge DIGNEFFE. »

Je serai certainement l'interprète du Sénat en vous proposant de charger votre Bureau d'adresser à MM. Jeanneney, le baron Wlassics, Moldovanu, Federzoni, Soukup et Patron Costas, l'expression réitérée des sentiments reconnaissants du Sénat pour la marque précieuse de sympathie qu'ils lui ont témoignée à l'occasion du deuil de la nation. (Assentiment.)

PETITIONS.

1. Le conseil communal de Tournai émet le vœu de voir la législation :

1° Admettre que le chômage est une calamité qui frappe la nation tout entière et dont toute la charge doit être supportée par le trésor;

2° Subsidièrement, limiter la quote-part imposée aux provinces et aux communes dans les dépenses du Fonds national de crise, à la seule dépense afférente aux allocations complémentaires;

3° Admettre que les dépenses anormales du chômage sont des charges extraordinaires qui doivent pouvoir être, le cas échéant, couvertes au moyen de fonds d'emprunt, et rapporter la disposition faisant l'objet de l'article 6 de l'arrêté-loi du 31 mai 1933.

Même pétition du conseil communal de Elverzele, de Winxelo, de Muizen et de Petigny.

2. Les président et secrétaire du « Bond der Vrije Neeringdoeners », de Blankenberghe, émettent le vœu de voir maintenir la période des grandes vacances entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> septembre.

— Renvoi à la commission des pétitions.

3. Les président et secrétaire de la Fédération nationale des Chambres de Commerce et d'Industrie de Belgique, à Bruxelles, émettent le vœu de voir le parlement adopter définitivement le projet de loi concernant les sociétés privées à responsabilité limitée, au cours de la présente session et plus spécialement prient le Sénat de hâter l'examen du dit projet.

— Renvoi à la commission chargée d'examiner le projet de loi y relatif.

4. La marquise de Pierre et consorts soumettent au Sénat, au nom de la Ligue belge pour la Protection des Oiseaux, un pétitionnement national pour la suppression de la tenderie, comportant 663,251 adhésions. Ce pétitionnement indique, par des statistiques précises, le tort incalculable que cause à l'agriculture et à la sylviculture le massacre par millions des oiseaux insectivores, répété annuellement par les tendeurs.

— Renvoi à la commission des pétitions.

VERZOEKSCHRIFTEN.

1. De gemeenteraad van Doornik wenscht dat de wetgeving :

1° Zou toegeven dat werkloosheid een ramp is die de geheele natie treft en waarvan de last door de Schatkist moet worden gedragen;

2° In bijkomende orde, het aandeel van de provinciën en de gemeenten in de uitgaven van het Nationaal Crisisfonds zou beperken tot de uitgaven in verband met de aanvullende uitkeeringen;

3° Zou toegeven dat de abnormale uitgaven voor werkloosheid buitengewone lasten zijn die desnoods door leening moeten kunnen worden gedekt, en de bepaling van artikel 6 van de besluit-wet van 31 Mei 1933 zou intrekken.

Zelfde verzoekschrift van den gemeenteraad van Elverzele, Winkele, Muizen en Petigny.

2. De voorzitter en secretaris van den Bond der Vrije Neringdoeners, van Blankenberge, drukken den wensch uit dat het tijdperk van het groot verlof zou bepaald blijven tusschen 1 Juli en 1 September.

— Overgemaakt aan de commissie voor verzoekschriften.

3. De voorzitter en secretaris van de « Fédération nationale des Chambres de Commerce et d'Industrie de Belgique », te Brussel, drukken den wensch uit dat het parlement voorgoed het wetsontwerp op de private vennootschappen met beperkte aansprakelijkheid zou goedkeuren in den loop van deze zitting en verzoeken vooral den Senaat het onderzoek van dit ontwerp te bespoedigen.

— Overgemaakt aan de commissie belast met het onderzoek van het desbetreffend ontwerp.

4. Markiezin de Pierre c. s. leggen bij den Senaat uit naam van de « Ligue belge pour la protection des oiseaux » een nationaal verzoekschrift neer voor de afschaffing van de vogelvangst met netten, bekleed, met 663,251 handteekeningen.

Dit petitionnement geeft, aan de hand van nauwkeurige statistieken het onberekenbaar nadeel aan dat aan landbouw en boschbouw wordt berokkend door het jaarlijksch uitmoorden van miljoenen insectetende vogelen.

— Overgemaakt aan de commissie voor verzoekschriften.

MESSAGE. — BOODSCHAP.

Par message du 22 février 1934, la Chambre des représentants fait connaître au Sénat qu'elle a adopté dans sa séance de ce jour, tel qu'il a été voté par le Sénat, le projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1934.

— Pris pour notification.

COMMUNICATION. — MEDEDEELING.

M. le président. — La Cour des comptes transmet au Sénat un exposé relatif à la délibération du conseil des ministres en date du 4 janvier 1934, concernant la remise partielle des amendes encourues par huit fournisseurs, du chef de livraison tardive d'objets divers destinés au département de la défense nationale.

— Renvoi à la commission des finances.

DEMANDE D'INTERPELLATION.

AANVRAAG TOT INTERPELLATIE.

M. le président. — J'ai reçu de M. Renard une demande d'interpellation à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale « au sujet du chômage de la jeunesse, à l'inaction dans laquelle on laisse une adolescence que préjudicient gravement en ce moment les conséquences fâcheuses de cette inaction ».

Cette interpellation sera inscrite à la suite de l'ordre du jour et, suivant l'usage, l'honorable membre voudra bien se mettre d'accord avec M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale et avec le bureau du Sénat pour en fixer la date.

BUDGET ET INTERPELLATIONS :

A. INTERPELLATIONS :

1° DE M. LE BARON DE DORLODOT « SUR LA MANIÈRE DONT S'EST DÉVELOPPÉE LA PENSÉE DE CONCORDE INTERNATIONALE ET DE CONFIANCE ÉCLAIRÉE, QUI A INSPIRÉ LE VOTE DES ACCORDS DE LA HAYE ET SUR LA POLITIQUE QUE M. LE MINISTRE COMPTE SUIVRE DESORMAIS POUR ASSURER LE RESPECT DES CLAUSES DU TRAITE DE PAIX GARANTISSANT NOTRE SÉCURITÉ »;

2° DE M. LE BARON DE DORLODOT « SUR LES NÉGOCIATIONS QUI SÉRAIENT EN COURS ET QUI VISERAIENT À MODIFIER, SANS L'AGREMENT DU PAYS, L'UNE DES CLAUSES DU TRAITE DE VERSAILLES DESTINÉES À NOUS GARANTIR CONTRE UNE NOUVELLE AGRESSION »;

3° DE M. WAUTERS « SUR LES RELATIONS ENTRE LA BELGIQUE ET LA RUSSIE »;

4° DE M. DIRIKEN « AU SUJET DE LA SITUATION DES MARCHANDS ET PRODUCTEURS DE FRUITS DU LIMBOURG ».

B. BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1934. — DISCUSSION.

BEGROOTING EN INTERPELLATIES :

A. INTERPELLATIES :

1° VAN BARON DE DORLODOT « OVER DE ONTWIKKELING VAN DE GEDACHTTE VAN INTERNATIONALE EENDRACHT EN VERLICHT VERTROUWEN DIE TEN GRONDSLAG LAG AAN DE GOEDKEURING VAN DE AKKOORDEN VAN DEN HAAG EN OVER DE POLITIEK DIE DE MINISTER VOORNEMENS IS VOORTAAN TE VOLGEN OM DE BEPALINGEN VAN HET VREDESVERDRAG DIE ONZE VEILIGHEID WAARBORGEN TE DOEN NALEVEN »;

2° VAN BARON DE DORLODOT « OVER DE ONDERHANDELINGEN DIE Zouden AAN GANG ZIJN TOT WIJZIGING, ZONDER DE INSTEMMING VAN HET LAND, VAN EEN DER BEPALINGEN VAN HET VERDRAG VAN VERSAILLES DIE ONS EEN WAARBORG ZIJN TEGEN EEN NIEUWEN OVERVAL »;

3° VAN DEN HEER WAUTERS « OVER DE BETREKKINGEN TUSSEN BELGIE EN RUSLAND »;

4° VAN DEN HEER DIRIKEN « OVER DEN TOESTAND VAN DE FRUITHANDELAARS EN -VOORTBRENGERS VAN LIMBURG ».

B. BEGROOTING VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN VOOR HET DIENSTJAAR 1934. — BEHANDELING.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère des affaires étrangères et des quatre interpellations qui y ont été jointes.

Une question de méthode se pose. Nous avons, à cette occasion, à discuter des questions d'ordre politique et des questions d'ordre économique. La commission des affaires étrangères a, ainsi que chacun de vous a pu le constater, consacré une étude attentive aux questions relevant de l'examen de ce budget et a adressé au Sénat un rapport comportant un exposé distinct pour les questions d'ordre politique et pour les questions d'ordre économique.

Je pense, dès lors, qu'il conviendrait que la discussion générale portât d'abord exclusivement sur les questions d'ordre politique, puis sur les questions d'ordre économique. Le Sénat est-il d'accord sur cette manière de faire? (*Adhésion.*)

Il va de soi que cette discussion générale, en partie double, sera suivie d'une discussion globale des articles du budget.

Dans ces conditions, nous allons aborder l'examen des questions politiques. Mais, au préalable, je dois rappeler, dès ce moment, que l'ordre du jour prévoit, à 3 heures, le vote par appel nominal sur l'ensemble des budgets du ministère de l'industrie et du travail et du ministère de la prévoyance sociale et de l'hygiène pour l'exercice 1934, et enfin deux scrutins pour la présentation de candidats à la Cour de cassation.

Pour les interpellations adressées par M. le baron de Dorlodot au ministre des affaires étrangères, je devrais donner d'abord la parole à M. le baron de Dorlodot, mais je dois tout d'abord donner la parole au premier ministre qui vient de me la demander.

**M. le comte de Broqueville**, premier ministre. — Madame, messieurs, le temps du parlement est précieux. Nul n'en est plus convaincu que moi. Aussi vais-je me garder de vaines dissertations sur ce qu'on fait ou pas fait les gouvernements qui ont précédé celui dont j'ai l'honneur d'être le chef.

Je ne doute pas un instant que tous aient servi l'intérêt national avec un soin vigilant et éclairé. Les votes du parlement ont marqué l'approbation de la ligne de conduite suivie par mes prédécesseurs; il est donc oiseux d'y revenir. En effet, les discussions sur cet objet peuvent intéresser ceux qui ont du temps à perdre ou qui tiennent à écrire l'histoire au gré de leurs passions imaginatives. Mais, à l'heure présente, la chose qui importe et qui seule préoccupe avec raison l'opinion publique, ce sont la pensée et la position du gouvernement en face du problème international qui se dresse devant nous. Le passé vaut ce qu'il vaut; ni appréciations, ni chicanes n'y ajouteront ou n'y retrancheront rien. C'est donc là une pure perte de temps, et cela précisément au moment où le salut du pays est lié à une activité parlementaire aussi intensive qu'éclairée et adaptée aux graves difficultés que traverse la nation. L'heure est à l'action et non pas à de stériles discours.

Aux questions qui ont été posées au gouvernement par des membres éminents des deux Chambres, questions qui reflètent l'inquiétude et même l'anxiété d'une grande partie de l'opinion publique, j'entends répondre clairement et même brutalement.

Au cours de la discussion, M. le ministre des affaires étrangères vous exposera le problème du désarmement dans sa complexité et avec tous les développements qu'il comporte. Mais, auparavant, je tiens à vous expliquer, en peu de mots, comment ce problème se pose, dans son extrême gravité.

On nous dit : « Allez-vous continuer à tolérer le réarmement de l'Allemagne, contrairement aux stipulations du traité de Versailles? Allez-vous enregistrer juridiquement les violations de ce traité? »

En réalité, cette question en appelle une seconde, que les auteurs de la première se sont bien gardés de poser : « Comment peut-on empêcher l'Allemagne de réarmer? »

Eh bien, je vais vous le dire. Il y a exactement, selon moi, deux moyens de contraindre l'Allemagne à respecter les clauses militaires du traité de Versailles. Il n'y en a que deux. Ils aboutissent d'ailleurs tous les deux au même résultat.

Le premier est le moyen juridique, prévu par le traité. C'est le fameux article 213 qui permet au conseil de la Société des Nations d'ordonner, à la majorité, des investigations. Or, il est certain qu'au moins deux des grandes puissances qui ont un siège permanent au conseil : l'Angleterre et l'Italie, se refuseront à ordonner des investigations. Dans ces conditions, l'Allemagne se refusera à les admettre. Et, dès lors, il ne reste que le second moyen, celui qui est contenu implicitement dans les questions que l'on nous pose, mais que l'on n'ose pas appeler par son nom : ce moyen, c'est la guerre préventive. Est-ce cela que l'on propose? J'estime, pour ma part, que c'est un remède pire que le mal et qu'il ne peut même être envisagé, à moins que l'on ne soit atteint de folie ou de mentalité criminelle. Tant que subsiste un espoir d'arrangement, il n'est pas permis de provoquer un malheur immédiat et certain, pour en éviter un autre plus lointain et qui, par ce fait même, n'est pas aussi certain que le premier.

Tel est mon sentiment et tel est aussi, à ma connaissance, celui du gouvernement français. Pour empêcher le réarmement de l'Allemagne, il n'y a d'autre moyen que la guerre immédiate. Je me refuse, moi, à lancer le pays dans pareille aventure.

Ces paroles sont nettes, elles sont même dures, messieurs; elles doivent cependant être dites, parce qu'elles sont l'expression de la vérité; j'ai le devoir de remonter à la source de nos angoisses et de faire connaître au pays les termes du problème, ainsi que les conséquences auxquelles une politique simpliste peut l'entraîner. A quoi bon les rodomontades, si ce n'est à égarer et à tromper l'opinion publique?

J'éprouve, autant que vous, l'amertume de la situation; elle est la conséquence d'une grande illusion, celle des hommes qui, au traité de Versailles, méprisant la leçon de l'histoire et la réalité, ont cru qu'il était possible de maintenir indéfiniment une grande nation en état de désarmement. Ce que Napoléon, tout-puissant, maître des deux tiers de l'Europe, n'a pu imposer au petit royaume de Prusse, comment a-t-on pu imaginer que vingt-sept nations, momentanément « alliées et associées » pourraient continuer à s'entendre pour l'imposer à une Allemagne dont le traité de Versailles scellait l'unification définitive?

Il faut faire notre deuil de cette illusion. Où a-t-on jamais vu que des clauses de pareille nature survivent aux conditions qui les ont fait naître?

L'Allemagne d'aujourd'hui n'est plus l'Allemagne vaincue du 11 novembre 1918. Et où sont, par contre, les volontés communes des vingt-sept alliés qui ont signé le traité de 1919? C'est la loi inéluctable de l'histoire qu'un vaincu se relève tôt ou tard.

Les grandes puissances l'ont depuis longtemps compris. Délibérant entre elles, à Genève, la France, l'Angleterre et l'Italie furent amenées, dès la fin de 1932, à reconnaître à l'Allemagne le droit à l'égalité de traitement.

Quittons donc les regrets stériles comme les vaines espérances, et posons-nous le problème tel qu'il se présente aujourd'hui, en mars 1934. C'est en face qu'il faut avoir le courage de considérer les réalités.

En pareille matière, les rêves ne mènent à rien, si ce n'est parfois à la catastrophe.

De quoi s'agit-il? Non pas seulement de savoir si l'on tolérera ou non, et dans quelles proportions, un réarmement de l'Allemagne, mais avant tout d'éviter une course aux armements, qui mènerait fatalement à la guerre. C'est là que git aujourd'hui le danger qui menace les peuples de l'Europe, sans en excepter l'Allemagne elle-même.

Messieurs, je viens de vous dire pourquoi le recours à la force devait être exclu. Dès lors, il ne reste d'autre moyen que celui de la négociation à l'amiable, entre les principaux intéressés, d'une convention limitant les armements. Ces négociations, telles qu'elles ont été menées à Genève, n'ont pas abouti. Elles ont été reprises sous une autre forme, avec des formules nouvelles; tout le monde est intéressé à ce qu'elles aboutissent; en effet, chacun comprend ce que signifierait la reprise de la course aux armements. L'Allemagne, pas moins que les autres, ne peut envisager sans effroi, dans la crise actuelle, les charges incroyables que cela représenterait. Et qui oserait affirmer que l'aboutissement inéluctable d'une telle situation ne serait pas la guerre, oui, la guerre, à jamais maudite par tout ce que le monde compte d'honnête et d'humain?

Vous savez que les négociations qui sont en cours actuellement ne vont pas sans grandes difficultés. Dans toute la mesure des possibilités, le gouvernement les suit en y apportant toute sa clairvoyance, comme toute sa fermeté.

Ce n'est pas à nous, qui avons porté sur nos épaules les responsabilités et le cruel fardeau de la grande guerre, qu'il faut révéler la périlleuse position géographique de ce pays. Ce n'est pas à notre sévère expérience qu'il convient d'enseigner qu'aucun élément de sécurité ne peut être négligé.

La sécurité pour aujourd'hui, pour demain, pour toujours, c'est là, dans le domaine international, le but suprême vers lequel converge sans relâche tout notre potentiel d'action politique.

C'est pour la paix que, à travers des circonstances catastrophiques, nous avons eu le courage de demander à la nation des sacrifices presque au-dessus de ses moyens. Et, par là, nous réalisons l'effort de sécurité, dans la mesure où celui-ci relève de notre action personnelle.

C'est pour la paix que, dans cette Europe troublée, nous luttons sans désespérer, afin d'y faire régner la clarté par l'apaisement et le respect de la vérité.

C'est pour la paix, enfin, que, l'histoire en mains, nous démontrons inlassablement à nos amis qu'il n'y aura pas de véritable tranquillité en Europe tant que sera menacée la sécurité de la Belgique.

C'est là une vérité séculaire, dont chaque membre du gouvernement est profondément imprégné, et nos actes suivent fermement la voix d'une conscience avertie. Je l'affirme devant le pays, qui a droit à toute notre clairvoyance, comme à toute notre énergie : notre devoir est clairement tracé; à aucun prix, nous ne le trahirons.

Messieurs, si la paix, par la sécurité, est l'idéal vers lequel tendent tous nos moyens d'action, toutes nos forces, le gouvernement n'est pas à même cependant de vous apporter des promesses dans ce domaine, qui, comme vous le savez, est hélas bien loin d'être subordonné à sa volonté. Mais il prend l'engagement de s'efforcer, dans la mesure de ses moyens, de faire aboutir la convention, avec un minimum de sacrifices et avec un maximum de garanties. Pour cela, il peut compter non seulement sur le concours de la France, qui ne lui a jamais fait défaut, mais également sur celui de l'Angleterre et de l'Italie, concours qui lui aurait manqué s'il s'était orienté vers une politique de violence.

Il ne m'est pas possible — et vous êtes à même de le comprendre — de vous en dire davantage et d'apporter à ma déclaration une précision plus grande que celle qui vient d'y être apportée. Nous ne sommes pas seuls dans cette vitale et grande lutte contre la guerre et pour la sécurité; c'est ce que nul en ce pays n'a le droit d'oublier.

Madame, messieurs, le gouvernement tout entier vous demande de lui faire confiance, pour lui permettre de mener à bien la tâche particulièrement délicate qu'il poursuit, avec la certitude d'avoir à ses côtés la nation tout entière.

La Belgique redoute la guerre : elle l'a vécue. La Belgique hait la guerre : elle en fut la glorieuse, mais combien douloureuse victime.

Tout doit donc être fait, tout sera fait pour écarter à jamais le retour à la barbarie. *(Très bien! sur certains bancs à droite et à gauche.)*

**M. le baron de Dorlodot.** — Madame, messieurs, je remercie M. le premier ministre d'avoir confirmé, par omission et par avance, une partie de ce que, malgré tout, je dirai. L'intervention du gouvernement n'a fait, en effet, que me confirmer dans le sentiment que le pays doit connaître exactement la situation actuelle et ses origines.

En énumérant les échecs de notre politique extérieure, mon interpellation n'a pour but que d'obtenir un changement de méthode; c'est dire qu'elle ne vise pas les hommes, pour qui j'éprouve toujours la plus respectueuse considération, mais seulement les idées.

A quoi bon parler ainsi du passé, a-t-on dit à la Chambre? Et l'honorable M. Van Cauwelaert, rapporteur du budget des affaires étrangères, a même ajouté qu'il regrettrait de voir agiter l'opinion publique autour d'un problème qui, à ses yeux, n'avait en réalité qu'une valeur historique.

On pourrait s'étonner qu'il ait été question ailleurs d'une interpellation déposée et non encore développée au Sénat si l'on ne savait que M. le ministre en avait lui-même saisi l'autre assemblée par un procédé auquel j'ai dû opposer un incident fort vif, pour que ceux qui s'intéressaient à la question à l'étranger sachent que si je ne répondais pas, c'est que le débat avait été porté devant la Chambre, dont je ne suis pas membre. (*Très bien! à l'extrême gauche.*)

Enfin, de la part de M. Van Cauwelaert, il y a peut être eu un peu de solidarité ministérielle... par anticipation. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Quoi qu'il en soit, je suis infiniment sensible à la forme courtoise employée par M. le rapporteur de la Chambre pour critiquer mes intentions. Il me permettra cependant de lui répondre qu'il n'entre dans mon esprit aucune idée de vaines récriminations; mais que, contrairement à ce qu'il semble penser, l'histoire a toujours été la plus précieuse éducatrice des hommes politiques. Elle n'est rien d'autre que l'expérience et l'expérience est aussi indispensable dans la vie publique que dans la vie privée où personne ne consentirait à confier son existence à un chirurgien distingué, consciencieux, chargé de diplômes, mais dont presque tous les malades seraient morts sous le chloroforme! (*Rires à l'extrême gauche.*)

Le bonheur avec lequel des hommes publics ont conduit les affaires d'hier est donc la chose qu'il faut examiner avec le plus d'attention avant de leur confier celles de demain. Et c'est pourquoi au cours de négociations qui décideront de l'existence même du pays, j'ai cru devoir m'attacher à démontrer les erreurs de la politique extérieure suivie jusqu'à ce jour; et, c'est pourquoi, aussi, je demande à mes auditeurs de ne perdre de vue, à aucun moment, le véritable but que je poursuis en rappelant le passé.

Pour ne pas allonger le débat, je laisserai de côté le point de vue économique, que d'autres traiteront sans doute; mais, après avoir rappelé le ruineux échec des réparations, je parlerai des documents confidentiels, dont il a été question au mois de novembre dernier, pour montrer comment l'opinion publique a été induite en erreur; j'esquisserai ensuite un tableau de la situation militaire de l'Allemagne, et, pour terminer, j'indiquerai, avec discrétion, une partie de ce qui pourrait encore être fait pour écarter les dangers du moment.

En 1930, on s'en souvient, le gouvernement de l'époque, s'efforçait de démontrer les avantages du plan Young, destiné à modifier le traité de Versailles, en assurant, tout à la fois, sécurité et réparations.

**Sécurité :** en désarmant l'Allemagne, non pas matériellement, comme le voulait le traité, mais à force de concessions et de générosité de notre part.

**Réparations :** en assurant à la Belgique, par la commercialisation et sans autre garantie que la parole de l'Allemagne, le versement d'une annuité de plus d'un milliard pendant trente-sept ans... sans compter la suite.

On sait où nous en sommes à ce double point de vue, puisqu'il n'y a plus un centime inscrit au budget provenant des versements allemands et puisque nous avons dû voter des centaines de millions pour la défense de la frontière de l'Est.

Comment le parlement et le pays ont-ils permis qu'on en arrive à cette situation désastreuse? Parce que tout pénétré d'hyperinternationalisme, M. le ministre a été assez habile et éloquent, pour faire partager ses illusions pas une majorité. (*Rires ironiques à l'extrême gauche.*) Par une majorité, j'insiste sur le mot, pour marquer que c'est par confiance dans ses dirigeants, plutôt que par ignorance, que le parlement et le pays se sont trompés. Pour le prouver il suffirait de rappeler les campagnes courageuses et répétées de grands journaux à rayonnement national et même international...

**M. Rolin.** — Et subsidieusement

**M. le baron de Dorlodot.** — ... comme la *Nation belge*, ou puisamment régionaux comme le *Rappel*.

Voyons maintenant par quelles affirmations M. le ministre a convaincu cette majorité :

La politique de La Haye est une politique qui repose sur l'intérêt commun des peuples, disait-il au Sénat le 3 avril 1930. C'est une politique qui tend à l'apaisement et à la sécurité financière... Certes, le plan réduit l'annuité allemande, mais... en tenant compte de la capacité de paiement de l'Allemagne et contre un avantage et une garantie considérables : la commercialisation... C'est pour nous la garantie la plus sûre et la plus durable.

On a estimé que, si l'Allemagne prenait les engagements que le plan lui impose... le seul fait de se conformer au plan Young, et de donner sa parole, était une garantie suffisante pour évacuer anticipativement la région du Rhin. Et voici, enfin, la péroraison qui a servi de libellé à ma demande d'interpellation. Ayant affirmé qu'en dépit de difficultés nombreuses il avait la conviction que les accords ouvriraient une ère nouvelle dans les relations entre les peuples et mettrait fin à des controverses irritantes, M. Hymans ajoutait : « C'est dans cette pensée de concorde internationale, de confiance éclairée et raisonnable, sans verser toutefois dans l'utopie, que je convie le Sénat à voter les accords qui lui sont soumis. »

Cet éloquent appel fut généralement entendu. Cependant, pour la défense du régime parlementaire, je signalerai que, même parmi les votes affirmatifs, il y en eut qui furent empreints de clairvoyant scepticisme et de résignation : « S'il est une pensée qui puisse nous faire accepter, en résignés, ce dernier déboire », disait l'honorable M. Van Overbergh, « c'est celle de croire que les accords de La Haye sont définitifs et qu'ils seront exécutés avec loyauté, parce que ainsi, nous aurions au moins une base ferme pour nos budgets futurs... » Et encore : « L'avenir seul nous dira si notre confiance est bien placée. » Il n'a pas fallu longtemps à « l'avenir » pour donner la réponse que notre collègue redoutait et qu'il a traduite, avec sa précision habituelle, en un tableau impressionnant que tout parlementaire devrait avoir devant les yeux. Il fixe les résultats lamentables de la politique des réparations plus implacablement que je ne pourrais le faire. (*Sourires.*) Je regrette de n'en donner qu'un résumé. Après avoir énuméré les capitulations, dont est jalonné le chemin de Versailles à La Haye, M. Van Overbergh constate trois ans après le vote du « plan » que, après de savantes manœuvres Stresemann était parvenu à réunir la conférence internationale qui engendra le plan Young. « Ce fut », dit-il, « une nouvelle victoire allemande. La Belgique fit remise à l'Allemagne de vingt milliards de ses francs. On lui avait fait accroire que, à ce prix, elle obtiendrait un règlement définitif, dont les annuités pourraient figurer avec certitude dans les recettes de son budget ordinaire. On lui fit accroire en outre que, grâce à cette générosité, elle jouirait d'une longue période de paix. Le pire, c'est que les alliés lâchèrent dans cette journée de dupes la seule garantie réelle de paiements futurs : l'occupation de Mayence. Ce fut la faute irréparable, le tocsin qui sonna le glas des réparations. Le plan Young ainsi proprement « exécuté », passons des brouillards de La Haye aux neiges de la Suisse :

« Si l'on dépouille l'accord de Lausanne... de la phraséologie des conférences internationales, on peut le résumer ainsi », poursuit notre collègue, « la délégation belge a renoncé conditionnellement aux 16 milliards de réparations (valeur actuelle) qui nous sont dus par l'Allemagne, en vertu du plan Young, moyennant un espoir d'abatement de nos dettes de guerre par les Etats-Unis et, éventuellement, par l'Angleterre... Hitler a pris le pouvoir, qui parle encore de ratifier l'accord de Lausanne? »

« C'est ainsi », conclut M. Van Overbergh, « que, d'étape en étape, l'Allemagne est parvenue à l'annulation des réparations et à la réduction des dettes privées; à la Belgique seule, elle arracha plus de cent milliards de francs... »

Plus de cent milliards arrachés à la Belgique!

Veillez comparer ce résultat, messieurs, avec l'annuité solidement garantie et la sécurité financière qu'on vous promettait en cette journée « d'illusions » où l'on a fait ratifier les accords de La Haye, et jugez de la sûreté de coup d'œil de ceux qui ont conseillé cette opération.

Voilà pour les réparations, passons à la sécurité!

**M. le président.** — Monsieur le baron de Dorlodot, vous conviendrait-il d'interrompre votre exposé pour permettre au Sénat de procéder aux divers votes par appel nominal qui ont été prévus pour 3 heures?

**M. le baron de Dorlodot.** — Je suis à la disposition du Sénat, monsieur le président.

PROJETS DE LOI : 1° CONTENANT LE BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL POUR L'EXERCICE 1934; 2° CONTENANT LE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA PREVOYANCE SOCIALE ET DE L'HYGIÈNE POUR 1934. — VOTE.

WETSONTWERPEN : 1° HOUDENDE DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID VOOR HET DIENSTJAAR 1934; 2° HOUDENDE DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SOCIALE VOORZORG EN VAN OPENBARE GEZONDHEID VOOR HET DIENSTJAAR 1934. — HOOFDELIJKE STEMMING.

**M. le président.** — Je propose au Sénat de procéder à un vote unique sur ces deux projets. (*Marques unanimes d'assentiment.*)

— Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble des projets de loi.

Er wordt overgegaan tot hoofdelijke stemming over de wetsontwerpen in hun geheel.

129 membres y prennent part.

129 leden stemmen mede,

82 répondent oui.

82 stemmen ja.

47 répondent non.

47 stemmen neen.

En conséquence, les projets de loi sont adoptés. Ils seront soumis à la sanction royale.

Derhalve zijn de wetsontwerpen aangenomen. Zij zullen aan den Koning ter bekrachtiging worden voorgelegd.

Ont répondu oui :

Heben ja gestemd :

MM. le chevalier Dessain, baron de Steenhaut de Waerbeek, baron d'Huart, Dierckx, baron du Four, duc d'Ursel, Ferminne, Gabriël, baron Gillès de Pélichy, Gillon, Godding, Hanquet, Henricot, Higuet, baron Houtart, Huisman Van den Nest, Huysmans (Armand), Janssens, Lammertijn, Lantmeeters, Lebon, Legrand, Leyniers, Ligy, Limage, Lippens, Mattagne (Auguste), baron Meyers, Misson, Mullie, Nihoul, Petitjean, Raport, Rutten (Georges), Rutten (Joseph), Segers, vicomte Simonis, Smets, Smits, Temmerman, Thienpont, Tschoffen, Van Cauwenbergh, Van Coillie, Vandeweerd, Vandewiele, Van Hoestenbergh, Van Overbergh, Van Stappen, baron van Zuylen, Verachtert, Verbist, Verheyden, Waucquez, Becelaere, vicomte Berryer, baron Boël, Bossuyt, Broekx, Carnoy, Carpentier, Claessens (Edmond), Coenen, Criquelion, Crokaert, Croquet, Cuelenaere, comte de Broqueville, comte de Brouhoven de Bergeyck, De Clercq (Jean-Jos.), De Clercq (Joseph), baron de Dorlodot, baron de Kerchove d'Exaerde, comte de la Barre d'Erquelines, baron Delvaux de Fenffe, baron de Moffarts, Dens, Depon-tieu, de Savoye, de Selys Longchamps et Digneffe.

Ont répondu non :

Hebben neen gestemd :

MM. Diriken, Disière, Doublet, Dujardin, Goffin, Hans, Hénault, Hennejonck, Jaumiaux, Joachim, Lalemand, Lindakens, Longville, Mertens, Mousty, Ohn, Rolin, Ronvaux, Solau, Mme Spaak, MM. Van Belle, Vande Moortele, Van Eyndonck, Van Fleteren, Vanherck, Van Schoor, Van Vlaenderen, Verbrugge, Vermeylen, Vinck, Volckaert, Wauters, Barnich, Beosier, Bernard, Bologne, Braconnier, Brantquart, Breugelmans, Calonne, Casterman, Claessens (Edouard), Clesse, Danhier, Demets (Adolphe), Demoulin et De Nauw.

PRESENTATION DE CANDIDATS A LA COUR DE CASSATION.

VOORDRACHT VAN CANDIDATEN  
AAN HET HOF VAN VERBREKING.

**M. le président.** — Il va être procédé au vote pour la présentation des candidats à la place vacante à la Cour de cassation, par suite du décès de M. Smits.

Le sort désigne MM. Rolin et Temmerman pour remplir, avec MM. les secrétaires, les fonctions de scrutateurs.

Il sera procédé, par deux scrutins séparés, aux votes pour la présentation du premier et du second candidats.

Pour éviter toute erreur, j'engage mes honorables collègues à ne déposer leur bulletin dans l'urne qu'au moment même de l'appel de leur nom.

Nous allons procéder à la nomination du premier candidat.

— Il est procédé au scrutin.

**M. le président.** — Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier candidat.

Nombre de votants :	129
Bulletins blancs ou nuls :	0
Votes valables :	129
Majorité absolue :	65

M. Torsin obtient 65 suffrages.

M. Pourbaix obtient 64 suffrages.

En conséquence, M. Torsin, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé premier candidat.

Il va être procédé au scrutin pour la désignation du second candidat.

Second candidat.

Nombre de votants :	112
Bulletins blancs ou nuls :	6
Votes valables :	106
Majorité absolue :	54

M. Pourbaix obtient 55 suffrages.

M. Saliez obtient 51 suffrages.

En conséquence, M. Pourbaix, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé second candidat.

— Il sera donné connaissance de ces présentations à M. le ministre de la justice et à M. le procureur général près la Cour de cassation.

REPRISE DE LA DISCUSSION.

HERVATTING VAN DE BEHANDELING.

**M. le président.** — Nous reprenons la discussion du budget des affaires étrangères et des interpellations jointes.

La parole est continuée à M. le baron de Dorlodot.

**M. le baron de Dorlodot.** — Madame, messieurs, j'ai montré ce qu'a été l'échec des réparations; je vais parler maintenant de la seconde chimère poursuivie : la sécurité pour les concessions.

À l'époque où l'on discutait l'abandon des gages, le général Mordacq, ancien chef du cabinet de M. Clemenceau, écrivait : « Si nous évacuons la Rhénanie avant 1935, nous allons presque certainement à la guerre. » En entendant cette citation, le 3 avril 1930, M. le ministre des affaires étrangères haussait les épaules et déclarait bientôt après : « Nous avons renoncé à faire une politique de guerre. » S'il est une affirmation que les événements ont démentie, c'est bien celle-là, et l'on comprend aujourd'hui combien M. Millerand avait raison quand il disait qu'en cédant à l'Allemagne on faisait, au contraire, une politique de guerre, sous le drapeau de la paix. Mais tout en traitant cavalièrement l'avis des militaires, on se rendait cependant compte que les haussements d'épaules n'étaient pas des arguments suffisants. Aussi s'efforçait-on d'en découvrir d'autres plus propres à impressionner le parlement. On avait bien la parole de l'Allemagne, dont nos négociateurs faisaient grand cas, on l'a entendu il y a un instant, mais le public, plus simpliste, s'obstinait à ne pas y prêter une grande valeur. Il fallait donc trouver autre chose pour justifier les abandons... Et comme on ne trouvait rien, il semble que le département des affaires étrangères ait eu recours à une habileté... assez épaisse... en se disant, sans doute, que ce serait toujours bon pour le Sénat. Et, en tout cas, certainement assez bon pour me confondre.

Rester sur le Rhin, disait-on aux affaires étrangères; mais il est tout simplement ridicule pour un Belge d'y songer. En effet, nous étions trois pour assurer l'occupation. Pour ne pas faire cavalier seul et pour former une majorité, il fallait trouver au moins un appui parmi les deux autres, qui ne voulaient rien entendre. Voici d'ailleurs les textes dans toute leur saveur : Déclaration belge produite au Sénat, document 88, page 15 : « L'Angleterre était décidée à retirer ses troupes. La France a décidé de faire de même. La Belgique n'aurait, en aucun cas, pu se mettre en travers de cette double résolution. »

Comme cela paraît raisonnable! Oui, mais, malheureusement, à la même époque, quelques Français adressaient des reproches analogues à la politique de M. Briand. Et, pour se justifier, le ministre français disait à la Chambre — ceci est tiré maintenant du *Journal officiel* français — : « Nos amis anglais voulaient s'en aller; nos amis belges voulaient s'en aller; nous ne voulions pas nous séparer d'amis, etc. »

Le rapprochement des textes prouve que le Sénat n'a pas été placé en face de la vérité. D'après les chancelleries, la Belgique est partie parce que la France ne restait pas et la France ne restait pas parce que la Belgique partait. En effet, la France et la Belgique auraient pu former la majorité de deux contre un. En outre, qu'on ne l'oublie

pas, le troisième intéressé avait signé et ratifié un traité autorisant à rester à Mayence aussi longtemps qu'il le faudrait. Et pour qu'on ne lance pas une fois de plus la date extrême de 1935, je donne, dès maintenant, l'avis d'une autorité incontestable, M. le ministre d'Etat, M. Segers, rapporteur de la commission des affaires étrangères pour les accords de La Haye, qui a reconnu, le 3 avril 1930, que les puissances créancières avaient le droit d'occuper la rive gauche du Rhin tant que l'Allemagne n'aurait pas payé ses dettes.

Il ressort de ce qui vient d'être dit que, cette fois comme tant d'autres fois déjà, et comme au mois de décembre encore, les délégués belges étaient revenus pour exercer une pression sur les éléments français de résistance et pour les amener à adopter une méthode qui n'était pas la leur. Au lieu de songer à la seule chose qui doive nous préoccuper : le danger redoutable d'une nouvelle agression allemande, nos négociateurs se sont laissés hypnotiser par l'état de friction existant en ce moment entre les délégations anglaise et française et tous leurs efforts ont tendu à trouver un compromis de ce côté seulement.

Et Mayence a été évacuée...

Et trois ans ne s'étaient pas écoulés que les funestes conséquences de cet acte sautaient à tous les yeux. Dans le rapport de la commission des affaires étrangères de 1932, M. le ministre Segers disait : « La commercialisation ne fut qu'un leurre », tandis que vers la même époque, M. Van Overbergh écrivait : « Les Alliés ont commis une faute en évacuant prématurément Mayence. » Et en France, M. le président Herriot lui-même, renouvelant Canossa, écrivait un peu plus tard : « Nous avions le droit d'occuper le Rhin jusqu'en 1935 et, sans nul doute, si nous avions maintenu ce droit nous n'aurions en ce moment aucune préoccupation. »... Nous n'aurions en ce moment aucune préoccupation, quel aveu, venant d'un tel homme ! Je le livre à la méditation du Sénat et du pays au moment où, précisément, nous sommes assaillis par les préoccupations les plus graves.

Mais ce n'est pas seulement par des promesses alléchantes, puis par un mélange d'habileté parlementaire et d'ironie que l'on a réussi à obtenir une approbation de la politique d'illusions que l'on voulait suivre envers et contre tout, et que l'on suit encore aujourd'hui. Pour atteindre le but visé, on n'a pas hésité à recourir au sujet du désarmement allemand à des affirmations s'écartant de la réalité et dénotant une singulière audace ou une ignorance déconcertante des faits. Pour le montrer, il suffit de confronter les déclarations du 3 avril 1930 avec le texte des documents officiels que je possède ici. Et puisque ce sont toujours les mêmes hommes et les mêmes méthodes qui dirigent notre politique extérieure, j'espère que cela ouvrira les yeux du parlement et au pays auquel je m'adresse tout particulièrement du haut de cette tribune. Car, enfin, si demain les choses tournent au tragique, ce sera le pays qui en supportera les conséquences. Averti comme il va l'être des méthodes dont on use, il sera responsable de ses propres malheurs s'il n'exige pas un changement immédiat. Quant à moi, je serai peut-être sorti quelque peu de la tradition parlementaire, mais j'aurai rempli mon devoir en disant une partie de ce que je sais.

Le 3 avril 1930, pour obtenir la ratification des accords de La Haye, entraînant l'évacuation de la rive gauche du Rhin, M. le ministre disait au Sénat : « En ce qui concerne le désarmement, l'Allemagne avait obtenu ce qu'on a appelé le satisfecit. Avant l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations, la conférence des ambassadeurs a déclaré qu'elle estimait que l'Allemagne avait rempli complètement ses obligations de désarmement. Et c'est à la suite de ce satisfecit que la commission de contrôle a été supprimée. Par conséquent, en évacuant anticipativement la région du Rhin on n'a commis aucun acte irréfléchi. Nous restions dans le cadre de l'esprit du traité de Versailles. »

Dans l'esprit du traité de Versailles?... On n'y serait resté, monsieur le ministre, que si, comme vous veniez de le dire, l'Allemagne avait véritablement donné des garanties suffisantes et des preuves de bonne volonté, notamment en ayant complètement rempli ses obligations de désarmement... J'utilise ici les termes mêmes de la déclaration ministérielle et je demande à mes auditeurs de conserver toujours présent à la mémoire le texte de cette grave affirmation : « La conférence des ambassadeurs a déclaré qu'elle estimait que l'Allemagne avait rempli complètement ses obligations de désarmement, et c'est à la suite de ce satisfecit que la commission de contrôle a été supprimée. » Donc sans ce satisfecit pas de suppression de la commission de contrôle. Il est évident que cette déclaration eût constitué un argument impressionnant. Mais a-t-elle été faite ? C'est toute la question. Aussi ai-je demandé à M. le ministre d'appuyer son affirmation par un texte ; je n'ai pas obtenu la réponse précise que je sollicitais.

Car c'est une réponse précise que je demande. Il ne s'agit pas, en effet, de faire dévier le débat, comme on s'y est efforcé, en disant c'est M. Vandervelde qui est responsable...

M. Hymans, ministre des affaires étrangères. — Je n'ai pas dit celà

M. le baron de Drolodot. — ... ou M. Jaspar ou même M. le comte de Broqueville... D'abord, M. le comte de Broqueville n'a pas été ministre des affaires étrangères depuis que M. Hymans a pris sa place en 1918 ; par conséquent, il n'aurait éventuellement porté de responsabilité qu'à titre consultatif ; ce sont les ministres des affaires étrangères qui sont les chefs de la politique extérieure.

Ensuite, et j'insiste sur ce point, ce n'est pas à propos du fond de notre politique étrangère que l'incident du 9 novembre a pris naissance. Cette politique, il est entendu qu'elle a été suivie par les trois ministres des trois partis, et moi, qui n'entends pas faire en ce moment une besogne de partisan, cela me met à l'aise pour dire qu'ils se sont trompés tous les trois avec une égale bonne foi et une candeur presque égale...

Mais encore un coup, là n'est pas la question. Ce que j'ai reproché à M. le ministre des affaires étrangères, le 9 novembre, c'est, dans un discours prononcé pour obtenir l'abandon des gages, d'avoir affirmé au Sénat que la conférence des ambassadeurs avait proclamé l'exécution complète des obligations de désarmement incombant à l'Allemagne. Voilà la véritable position de la question et si, par quelque habileté oratoire, on voulait essayer de la noyer dans des détails superflus ou dans la discussion générale du budget, ce devrait être la condamnation définitive de la politique suivie. Il n'y a qu'une seule réponse à faire, elle serait courte, simple et péremptoire, c'est d'apporter ici le texte de la déclaration qu'on dit avoir été faite par la conférence. C'est cette dernière qui deviendrait alors responsable.

Mais cela me paraît difficile, sinon impossible. J'ai, en effet, entre les mains des documents officiels sur lesquels est basée toute mon argumentation et qui disent tout simplement le contraire de ce qu'on a cru pouvoir affirmer ici.

Je sais bien que depuis la réunion de la commission des affaires étrangères, — notamment dans un communiqué à l'agence Belga, — on s'est efforcé de s'abriter derrière l'accord du 12 décembre 1926. L'honorable M. Rolin lui-même, — qui se considère un peu comme solidaire, sinon des ministres des affaires étrangères, du moins de leur politique, — l'honorable M. Rolin a dit de son côté qu'il fallait être exagérément méticuleux pour adresser un reproche à une œuvre de désarmement réalisée à concurrence de 98 p. c. et qu'il espérait bien qu'on s'expliquerait sur ce point... Je vais lui donner satisfaction, et cela pour écarter immédiatement cette objection. En effet, les pièces que je détiens prouvent précisément qu'il n'y a pas eu exécution de ces 98 p. c., mais seulement promesse d'exécution.

Que disait l'accord du 12 décembre 1926 ?

« Au cours de l'entretien tenu à Genève entre les représentants des gouvernements relativement aux questions restées pendantes devant la commission militaire interalliée de contrôle et la conférence des ambassadeurs, il a été tout d'abord constaté avec satisfaction que sur plus de cent questions qui, au mois de juin 1925, divisaient les dits gouvernements en matière d'exécution des clauses militaires... un accord est intervenu sur la plupart d'entre elles. Deux seulement restent en suspens (matériel de guerre et fortifications). »

M. Rolin. — Cela fait bien 98 p. c.

M. le baron de Drolodot. — Ne parlez pas trop vite, mon cher collègue. Vous avez déjà eu tort de le faire récemment, dans une autre discussion. Vous avez encore tort aujourd'hui.

Quelle confusion on essaie de créer ainsi entre la conférence des ambassadeurs, organisme régulièrement établi par le traité et qui, malgré les obstructions, a constaté plus de cent manquements des clauses militaires, et les délégués directs des gouvernements, réunis le 12 décembre 1926, obéissant à la politique du moment et aux directives de leurs ministres des affaires étrangères !

En outre, et contrairement à ce qu'on voudrait faire croire, cet accord de Genève justifie toutes les critiques. Il enregistre la non-exécution sur plus de cent points en juin 1925, et il confirme que, le 12 décembre 1926, lorsqu'on décide de supprimer la commission de contrôle, il n'y avait pas eu exécution, mais seulement accord, c'est-à-dire promesse ou intention plus ou moins sincère d'exécuter de la part de l'Allemagne.

La question n'est donc pas tranchée et il reste à savoir si ces promesses ont été réalisées pour les points principaux. Or, voici, par exemple, pour un de ces points : « reconstitution du grand état-major et des cadres d'officiers » ce que les experts écrivaient trois ans plus tard, en 1930 : « il est impossible », disent les experts, « que la signature aux dates du 30 décembre 1926 et du 8 janvier 1927 de documents réclamée depuis si longtemps, n'ait pas été influencée par le désir de voir cesser le contrôle le 30 janvier 1927. Ces engagements ont-ils été tenus ? »

Les experts déclarent dans leur rapport que les tableaux d'effectifs n'ont qu'une valeur théorique... Par suite d'autres tableaux d'effectifs non livrés à la publicité, les effectifs autorisés... sont en fait largement dépassés. Il y aurait donc violation de l'accord du 8 janvier 1927... Il est impossible de savoir si les engagements pris le 30 décembre 1926 au sujet de l'instruction des réserves ont été tenus... »

Par ces extraits le Sénat sera convaincu que la valeur pratique de l'accord qu'on invoque est nulle.

En réalité, la situation est celle-ci : les commissions et la conférence ont constaté, officiellement, de nombreux manquements. Les gouvernements ont fait promettre à l'Allemagne de se mettre en règle sur ces points et puis ils se sont empressés de partir en supprimant la commission de contrôle, pour ne pas être obligés de constater la non-exécution, qui était certaine.

**M. Van Overbergh.** — Très bien!

**M. le baron de Dorlodot.** — C'est d'ailleurs ce que je vais prouver par les documents dont j'ai parlé le 9 novembre dernier et que je me suis résolu à faire connaître au pays pour empêcher la continuation de cette politique... Et, en réclamant un changement, je suis — bien que moins absolu — en accord avec la conclusion d'un article que le *Peuple* a donné le 28 février et qui dit : « Nous posons nettement la question : Ou le traité de Versailles, les traités de Locarno... le pacte rhénan ont conservé toute leur valeur... ou bien, en raison des événements d'Allemagne, ces traités sont devenus de simples chiffons de papier. S'ils sont restés entiers, pourquoi tarde-t-on à les faire respecter intégralement? »

» Sinon, qu'on le dise franchement au pays. »

**M. Van Belle.** — Très bien pour le *Peuple!* (*Sourires.*)

**M. Van Overbergh.** — Nous sommes d'accord là-dessus.

**M. le baron de Dorlodot.** — Vous voyez, j'ai avec moi la presque unanimité du Sénat!

**M. Wanters.** — Le *Peuple*, mais pas le Sénat! (*Rires.*)

**M. le baron de Dorlodot.** — Je m'empresse d'ajouter que pour ma part je suis naturellement certain que des traités portant la signature de l'Angleterre, de la France et de l'Italie ne sont pas des chiffons de papier. Et c'est pour cela que la Belgique tient en mains une pièce que M. le ministre n'a pas le droit de laisser affaiblir, car elle garantit notre sécurité.

Passons maintenant aux documents confidentiels qui ont fait un certain bruit au mois de novembre dernier. Que sont ces documents et que disent-ils?

Il y a d'abord une pièce officielle qui couvre toute la période commençant à la signature du traité en 1919 et finissant le 31 janvier 1925. Cette pièce est le rapport final de la commission interalliée de contrôle en Allemagne. Elle porte sur sa couverture le mot : « confidentiel », imprimé au moyen d'un timbre à encre. Ce rapport relate l'œuvre efficace et considérable de destruction et de contrôle opérée grâce au travail de la commission. Car, qu'on ne vienne pas créer de diversion, j'ai toujours dit qu'il y avait eu un important travail accompli, mais que, par contre, le rapport ne permettait certainement pas de dire que l'Allemagne avait rempli complètement ses obligations, puisqu'il ne cesse, au contraire — je cite le texte même — « de protester contre les nombreux manquements » ; qu'il signale que « maints sujets de préoccupation ne sont pas dissipés » ; qu'il dit que « l'Allemagne est encore éloignée d'avoir atteint le stade de désarmement qu'a voulu le traité ». Et que, enfin, la commission, que l'on va dissoudre pour éviter des constatations que l'on ne veut pas faire et, surtout, qu'on ne veut pas révéler au public : « la commission doit formuler de très expresses réserves ».

Donc, jusqu'au 31 janvier 1927, la déclaration invoquée par M. le ministre n'a décemment pas pu être faite par la conférence des ambassadeurs, puisque la commission de contrôle, organe technique de la conférence, disait et écrivait exactement le contraire. Je relis : Déclaration faite au Sénat : « L'Allemagne a complètement rempli ses obligations de désarmement. » Déclaration de la commission de contrôle : janvier 1927 : « L'Allemagne est encore éloignée d'avoir atteint le stade de désarmement qu'a voulu le traité. »

**M. Van Overbergh.** — J'espère que nous aurons des explications.

**M. le baron de Dorlodot.** — Je possède ensuite une copie du texte primitif et le texte final modifié de la lettre d'envoi du rapport des experts militaires à la conférence des ambassadeurs. Si M. le ministre est au courant de ce qui s'est passé, il comprendra certainement l'importance que j'attache aux termes utilisés. Cette lettre est, en réalité, un résumé très large du rapport des mêmes experts et comporte une conclusion. Elle remplit vingt-quatre pages dactylographiées. Elle reprend les affaires au moment du départ du comité militaire interallié, soit le 31 janvier 1927, et couvre la période de trois ans qui finit le 31 janvier 1930. Il n'y a donc pas de solution de continuité. Or, cette pièce confidentielle, naturellement, si elle indique les destructions accomplies, signale néanmoins des manquements de l'Allemagne et ce n'est certainement pas elle non plus qui aurait pu permettre une affirmation de désarmement complet, puisqu'elle marque notamment qu'il y avait eu violation de certains articles... et quels articles! de l'article 171 (gaz asphyxiants, lance-flammes et procédés analogues) de l'article 170 (importation de matériel de guerre et munitions), de l'article 160, (effectifs de l'armée), etc. C'est-à-dire, tout ce qui touche au réarmement : effectifs, matériel et munitions, peu importe l'étendue des faits constatés, la tendance étant surtout

importante, on l'entendra dans un instant. Et la conclusion, dans son texte primitif était : « de l'ensemble des faits exposés il ressort que l'Allemagne ne peut être considérée comme ayant satisfait à toutes les clauses de la partie militaire du traité. »

Je prie le Sénat d'observer que cette constatation du comité des experts, datée du 31 janvier 1930, est faite tout juste deux mois avant l'affirmation contraire apportée au Sénat et qui se rapporte, d'ailleurs, à 1926.

Est-ce pendant ces deux mois que l'Allemagne aurait complètement rempli ses obligations? Non, certainement, car couvrant la dernière période du 31 janvier 1930, — fin de la mission des experts, — jusqu'au mois de janvier 1931, je possède une copie du compte rendu de la séance de la conférence des ambassadeurs du 12 janvier 1931. Assistaient à cette séance pour la Belgique M. le baron de Gaiffier, ambassadeur, M. le baron Guillaume, secrétaire et M. le général Dubois, conseiller militaire.

A la lecture, on s'aperçoit vite que cette pièce est beaucoup plus confidentielle que les autres.

**M. Wanters** — Encore plus confidentielle. (*Rires à l'extrême gauche.*)

**M. le baron de Dorlodot.** — Et on comprend que M. le ministre ait redouté qu'elle soit rendue publique, car elle montre que ce n'est pas seulement du côté allemand, mais aussi du côté des alliés que l'on a empêché la commission de remplir complètement sa mission. L'accusation est grave, je dois la justifier... Je le fais : On lit ce qui suit dans le compte rendu : « le rapport de la commission de contrôle pour l'Allemagne ne comportait ni commentaires, ni conclusion, car la commission a été dissoute avant d'avoir terminé l'œuvre pour laquelle elle avait été constituée. »

On voudra bien rapprocher ce texte de celui de l'accord du 12 décembre 1926 dont j'ai donné connaissance au Sénat il y a un instant...

Le reproche, que dis-je, l'accusation qu'il contient sautera alors aux yeux... On le retrouve, d'ailleurs, tout au long du compte rendu.

Qu'on en juge :

« Il est nécessaire », lit-on encore dans un rapport présenté ce jour-là à la conférence des ambassadeurs, « il est nécessaire de rappeler que la commission militaire interalliée n'a pu formuler d'opinion, ni de conclusion définitive quant à l'exécution des clauses militaires signifiées à l'Allemagne. En effet, ce n'est qu'au moment où la commission de contrôle a quitté Berlin, que le gouvernement allemand s'est décidé à prendre certaines mesures conformes aux vues des alliés. Dans ces conditions la commission interalliée de contrôle ne pouvait aucunement porter une appréciation définitive sur l'exécution des clauses qu'elle avait pour mission de contrôler... » Il résulte donc de cela que l'on a fait partir la commission au moment où elle allait précisément avoir à contrôler l'exécution des engagements pris par l'Allemagne pour réparer les manquements qui avaient été constatés. C'est, on le voit la confirmation de ce que j'ai dit il y a un instant, et j'espère que cette fois l'honorable M. Rolin est convaincu.

**M. Rolin.** — En aucune façon!

**M. le baron de Dorlodot.** — Eh bien! j'espère tout au moins que le Sénat est convaincu. Pour vous, mon cher collègue, je sais que c'est plus difficile. Vous êtes un peu complice!

**M. Van Overbergh.** — En tout cas, nous désirons des explications.

**M. Labouille.** — C'est évident!

**M. le baron de Dorlodot.** — Et le rapport continue : « il résulte du rapport remis par le comité militaire interallié aux ambassadeurs, que l'Allemagne ne peut pas être considérée comme ayant satisfait à toutes les clauses de la partie V (militaires) du traité. »

Et plus loin, le compte rendu poursuit : « Il nous est impossible de porter un jugement sur l'ensemble de la situation... Nous ne pouvons, — et c'est très regrettable, — nous ne pouvons envoyer à la Société des Nations aucun travail comparable à celui qui a été transmis pour ce qui concerne les autres puissances ex-ennemies. » Et voilà qui est intéressant aussi, car cela montre qu'au point de vue même du contrôle du désarmement, l'Allemagne a joui d'un régime privilégié de tolérance par rapport à celui que l'on a appliqué aux petits pays, relativement inoffensifs comme l'Autriche ou à la Bulgarie, par exemple... Suivant que vous serez puissant ou misérable les jugements « de Genève » vous rendront « blancs ou noirs »...

Il est ensuite précisé « que le deuxième alinéa de la page 2, tel qu'il a été établi... marque que la conférence entend par cette rédaction bien spécifier le statut militaire allemand tel qu'il résulte du Traité de Versailles et des accords subséquents : c'est à ce statut que l'Allemagne doit se conformer pour exécuter ses obligations quant à la partie V du traité : clauses militaires. S'y conforme-t-elle en réalité? La conférence ne se prononce pas sur ce point essentiel », dit le procès-verbal. « Il est constant, en effet, que la conférence des ambassadeurs ignore quel a été dans la pratique le sort fait aux dispositions arrêtées d'accord entre le gouvernement allemand et la commission de contrôle. »

Ce texte est péremptoire. Aussi M. le ministre a-t-il fait signaler dans une interview au *Soir* et dans le *Temps* de Paris, que sa déclaration était du 3 avril 1930, tandis que le dernier procès-verbal



invoqué portait la date du 12 janvier 1931. « Il ne pouvait pas connaître », disait-il, « un texte qui n'avait paru que neuf mois plus tard. »

C'était jouer sur les mots, car on l'a entendu, toutes les déclarations antérieures à la sienne la contredisent de la manière la plus formelle. En outre, le texte du 12 janvier que j'invoquais pour montrer qu'à aucun moment il n'y avait rien eu de changé, n'est lui-même qu'une conclusion résultant de toutes les constatations qui, depuis 1919, avaient été faites et transmises au jour le jour à la conférence des ambassadeurs. Or, l'un des membres de celle-ci était M. le baron de Gaiffier, notre ambassadeur à Paris. Est-ce qu'il n'envoyait jamais de rapports à son gouvernement? Et s'il n'en envoyait pas, est-ce qu'on ne lui en réclamait pas? Est-ce qu'on ne lui demandait pas de temps à autre de venir donner à Bruxelles ses impressions?... A quoi servirait un ambassadeur s'il ne renseignait pas son ministre et quel travail utile un ministre pourrait-il faire s'il ne se renseignait pas auprès de ses agents à l'étranger?

Mais la conférence des ambassadeurs et les commissions de contrôle ont vu clair et elles ont dit ce qu'elles voyaient; par contre, les chancelleries n'ont pas voulu tenir compte des renseignements qu'on leur fournissait, de manière à pouvoir continuer une politique préconçue que l'on voulait poursuivre envers et contre tout, qui nous a conduits ou nous sommes aujourd'hui et qu'il faut abandonner, au plus tôt, si l'on veut écarter un péril immédiat.

Je possède enfin pour en terminer avec l'inventaire de mon dossier une série de pièces diverses, notamment quatre documents qu'à ma demande M. le ministre a eu l'obligeance de me procurer; les trois premiers sont « dans leur texte intégral », écrivait-il, en ajoutant qu'en ce qui concerne le quatrième, son caractère confidentiel n'avait pas permis de m'en donner le texte in extenso. Il s'agit de la lettre d'envoi à la Société des Nations du rapport final des experts militaires à la date du 16 mars 1931 sous la signature de M. Briand... Inutile de dire que cette discrétion a piqué ma curiosité et que je me suis empressé de me procurer aussitôt le texte complet de ce quatrième document.

**M. Volckaert.** — Un document secret!

**M. Wauters.** — La bande de Stavisky a dû travailler. (*Rires à l'extrême gauche.*)

**M. le baron de Dorlodot.** — Car, voyez-vous, au fond, tous ces documents confidentiels n'étaient confidentiels que pour la foule, que pour l'opinion publique, à qui l'on croyait devoir dissimuler les manquements de l'Allemagne.

Je sais que l'on faisait cela dans une excellente intention. On s'imaginait véritablement que l'Allemagne se croirait obligée de désarmer matériellement et moralement devant notre débordement de générosité. Et comme le public d'après-guerre n'était pas disposé à se nourrir de chimères, qu'il n'était pas assez « éclairé » pour comprendre toutes les « finesses » de la politique qu'on suivait, il fallait bien lui dissimuler la réalité...

Or, sans le vouloir, car les intentions étaient certainement pures, on a fait ainsi la plus abominable des politiques. Quand des hommes d'Etat proclamaient la bonne volonté de l'Allemagne, quand un ministre belge disait au Sénat qu'on avait officiellement constaté l'exécution complète des clauses militaires du désarmement, les services de la propagande allemande s'emparaient aussitôt de ces déclarations et les propageaient à travers tous les pays neutres. Voyez, disaient-ils, comme l'Allemagne est loyale et de bonne foi; elle exécute scrupuleusement les engagements qu'elle prend puisqu'un pays qui a souffert par elle, comme la Belgique, est obligé de le reconnaître publiquement. Mais par contre, voyez aussi la France qui ne désarme pas et qui, par conséquent, poursuit, à coup sûr, des buts inavouables.

La France ne désarmait pas parce que possédant les pièces que voici et bien d'autres encore. Elle savait que l'Allemagne ne tenait pas ses engagements. Mais des déclarations comme celle du 3 avril avaient créé la confusion et c'est ainsi que s'est accréditée chez les neutres et chez d'anciens alliés la légende de l'Allemagne loyale et pacifique et de la France sournoisement belliqueuse.

Nous avons souffert et nous souffrons encore de cette légende, mais aujourd'hui, il n'est plus possible de l'entretenir.

**M. Hymans, ministre des affaires étrangères.** — Nous avons fait exactement la même politique que la France.

**M. le baron de Dorlodot.** — Vous parlerez à votre tour, monsieur le ministre.

**M. Hymans, ministre des affaires étrangères.** — Je dis que nous avons fait la même politique que la France.

**M. Van Overbergh.** — Nous avons eu tort!

**M. Laboulle.** — Laissez parler M. de Dorlodot.

ANNALES PARLEM. SÉNAT. — SESSION ORDINAIRE DE 1933-1934.  
PARLEMENTAIRE HANDELINGEN. SENAAT. — GEWONE ZITTING 1933-1934.

**M. le baron de Dorlodot.** — Les plus aveugles ne peuvent pas conserver la moindre illusion. On sait, on voit que toutes nos générosités n'ont jamais été considérées par l'Allemagne que comme des signes de faiblesse... Pourquoi ne le reconnaît-on pas? Pourquoi ne le dit-on pas une bonne fois au monde?

Par amour propre? Parce qu'on craint l'humiliation après tant d'encens respiré? Mais on se grandirait, au contraire, en avouant une erreur parfaitement honorable d'ailleurs, pour la réparer.

D'autres ont su faire ce geste héroïque sans être diminués; comme peu avant la guerre, on disait à Clemenceau qu'en demandant aux députés français de revenir au service de trois ans qu'ils avaient naguère réduit à deux ans, on leur imposerait un *mea culpa* insupportable : « Moi, ça ne me gêne pas », répondait Clemenceau, « et s'il s'agit du salut de la France, je suis prêt à faire des *mea culpa* toute la journée ».

Vous rendez-vous compte, monsieur le ministre, de l'effet que produirait un pareil aveu de votre part?... Vous êtes un des illustres acteurs, que dis-je, un des principaux prophètes de la politique briandiste. Vous êtes un homme sincère, confiant et généreux. Eh bien, le monde serait vivement impressionné, croyez-m'en, si le grand pacifiste que vous êtes disait : Voyez ce que j'ai fait et comme j'ai tout abandonné et voyez comment l'Allemagne a répondu. Mais maintenant, des événements m'ont ouvert les yeux et si l'on veut éviter une nouvelle guerre, il faut de toute urgence que des mesures sérieuses soient prises.

De toute urgence, car ce n'est, hélas, pas d'hier, c'est depuis des années que l'Allemagne prépare de formidables armements dont le parachèvement n'est plus qu'une question de mois. Au point où nous en sommes arrivés, il faut considérer que si on laisse aller les choses, dans dix-huit mois environ, l'Allemagne, avec ses 65 millions d'habitants, sera devenue militairement plus forte que la France avec ses 40 millions d'habitants.

**M. Rolin.** — Elle ne l'est donc pas actuellement?

**M. le baron de Dorlodot.** — Je vais vous le dire...

A partir de ce moment, l'Allemagne serait en mesure de déclarer la guerre avec les plus grandes chances de succès. Et vous comprenez, dès lors, la raison de toutes les amusettes politiques auxquelles l'Allemagne a recours et qu'elle utilise habilement : protestations, sortie de la Société des Nations, dédain des avances auxquelles on se livre pour l'y faire rentrer, aide-mémoire et contr'aide-mémoire, conversations diplomatiques préparatoires à la reprise de négociations au sujet du désarmement. Tout cela traduit simplement la volonté de gagner le temps nécessaire pour compléter ses armements, et quand elle sera prête, l'Allemagne répondra alors par un gros éclat de rire aux diplomates qu'elle aura bernés une fois de plus. Car, je le répète, dans un temps relativement court, l'Allemagne peut être en mesure de déclarer la guerre avec les plus grandes chances de la gagner.

**M. Van Overbergh.** — Il faudrait être naïf pour ne pas croire cela; tout le monde est de cet avis, sauf M. Rolin.

**M. Rolin.** — Vous n'en savez pas plus, mais il y a autre chose.

**M. le baron de Dorlodot.** — Je répète que, dans un temps relativement court, l'Allemagne peut être en mesure d'engager la guerre avec les plus grandes chances de la gagner.

**M. Rolin.** — Dites cela au premier ministre : il nous a dit le contraire.

**M. le baron de Dorlodot.** — Je dis cela au pays, qui est au-dessus de nous et qui doit connaître la vérité.

**M. Van Overbergh.** — Vous êtes bon avec votre confiance envers l'Allemagne!

**M. Rolin.** — Dites cela au premier ministre.

**M. Laboulle.** — Il le dit pour tout le monde.

**M. Van Overbergh.** — C'est la vérité pour tout le monde.

**M. le président.** — Laissez parler l'orateur.

**M. Van Fleteren.** — Il faut respecter le courage de M. le baron de Dorlodot; je le crois un homme sincère. (*Très bien! sur divers bancs.*)

**M. le baron de Dorlodot.** — Les protestations qui viennent de s'élever me montrent que l'affirmation que j'ai avancée, et qui est grave, doit être prouvée; je vais donc le faire pour terminer ce trop long exposé.

**M. Rolin.** — Vous n'avez pas parlé des quatre derniers documents, dont trois vous ont été communiqués dans le texte intégral et le quatrième tronqué.

**M. le baron de Dorlodot.** — Vous pensez bien que si les trois premiers documents m'ont été communiqués dans le texte intégral, c'est qu'ils ne veulent rien dire du tout. (*Rires.*) Quant au quatrième, je vous ai dit qu'il m'avait été communiqué tronqué et que je me suis empressé de me procurer le texte complet, mais je ne peux pas lire tous les documents ici : il faudrait parler pendant plusieurs jours!

**M. Rolin.** — Vous n'en avez rien dit du tout. C'est une façon incroyable de présenter des dossiers que d'en tirer uniquement certaines pièces auxquelles on prétend attacher de l'importance et de faire le silence sur les autres.

**M. Van Fleteren.** — Vous n'êtes tout de même pas ministre des affaires étrangères, monsieur Rolin! (*Rires.*)

**M. Van Overbergh.** — J'espère que M. le ministre s'expliquera.

**M. le baron de Dorlodot.** — Malgré l'extrême médiocrité de l'instrument, le traité de Versailles aurait certainement pu assurer une période normale de paix. Mais par suite des faiblesses dont j'ai parlé des Stresemann, des Brüning, des Hitler ont pu répéter la manœuvre Stein et des Scharnhorst. Sous l'impulsion de ces patriotes souples et tenaces s'est organisé d'abord une résistance passive qui a été officiellement dénoncée par la Commission interalliée, puisqu'on lit dans le rapport confidentiel que « l'histoire du contrôle se confond avec l'obstruction incessante de l'Allemagne aux demandes et aux décisions de la Commission ».

Puis, peu-à-peu, en fonction des signes de faiblesse que nous donnions, de passive qu'elle était, la résistance est devenue active et c'est ainsi que dès 1929, deux ans à peine après le retrait de la Commission de contrôle, l'Allemagne armait quasi ouvertement. Et ce ne sont pas comme on l'a écrit dans un journal des constatations tardives que j'apporte puisqu'en 1930 et 1931 j'ai fourni au Sénat des précisions établissant d'une manière irréfutable que depuis plusieurs années l'Allemagne réarmait. Dès le 3 avril 1930 j'avais dénoncé, avec un grand luxe de détails, la préparation minutieuse qui permettrait une attaque brusquée contre la France et la Belgique. Ces détails provenaient d'ailleurs souvent de pièces proches parentes de celles qui étaient contenues dans certains dossiers secrets, dont nous entendons parfois encore réclamer la publication! J'ai rappelé ensuite que dès 1924 les experts du comité Dawes avaient insisté sur le gonflement anormal du budget militaire allemand. J'ai montré qu'en dépit de ces observations la manœuvre allemande n'avait fait que se développer puisqu'en 1930 on avait en cinq ans déjà dépensé en Allemagne un milliard 300 millions de nos francs pour l'approvisionnement en munitions. Mieux encore, pour le budget alors en cours d'exécution, le poste casernement, matériel, etc., pour les 100,000 hommes sans réserves, était supérieur de cent millions de francs belges à celui de l'armée impériale comptant 920,000 hommes avec d'innombrables réserves! C'est-à-dire qu'on faisait des dépenses permettant d'entretenir et de grouper une armée supérieure en nombre à celle de 1914.

L'aviation militaire était interdite en Allemagne, mais on avait voté dès 1930, et pour un seul exercice budgétaire, 46 millions de marcs-or soit environ 400 millions de francs belges pour l'aviation prétendument commerciale.

Le poste, entretien et remplacement d'armes, coûtait 15 millions de marcs-or, en chiffre rond, pour les 720,000 hommes avec leurs réserves, et 21 millions de marcs-or, soit 50 millions de francs belges en plus pour 100,000 hommes sans réserves. Il est facile de comprendre cette anomalie lorsqu'on sait que, pour l'entretien de 2,246 mitrailleuses autorisées on inscrivait au budget 8,275,000 marcs, soit plus de 70 millions de francs, c'est-à-dire 31,000 francs environ pour l'entretien d'une mitrailleuse pendant un an. Or, je pense que dans l'armée française on comptait environ 300 francs au lieu de 31,000 francs. Sur les 31,000 francs prévus par unité, il y avait donc 30,700 francs qui pouvaient servir au réarmement. Cela revient à dire que sur le crédit de 70 millions il y avait moins d'un million pour l'entretien des armes et plus de 69 millions pour les armements clandestins. Et je citais d'autres cas semblables, car il en était ainsi tout au long du budget.

Faites votre comparaison avec l'armée britannique.

**M. Rolin.** — Il ne faut pas comparer une armée de métier avec une armée de milice comme en France.

**M. le baron de Dorlodot.** — Je vous serais obligé, mon cher collègue, de ne pas m'interrompre. Il y a six mois que j'attends pour parler et j'ai le droit de le faire.

**M. Clesse.** — Personne ne vous en empêche.

**M. Van Overbergh.** — Ce que M. de Dorlodot nous dit en ce moment est parfaitement exact.

**M. Laboulle.** — Vous avez raison.

**M. le baron de Dorlodot.** — On comprend aisément le but de ces gonflements de crédits. Ils permettaient la constitution d'une réserve utilisable pour opérer à un moment donné l'armement massif de toutes les formations militaires que l'on entretenait sous le couvert de sociétés sportives. En effet, avant le régime actuel, il existait en Allemagne quelque chose d'assez curieux que j'ai signalé en temps voulu. Ce sont les crédits reportables. Alors que chez nous les crédits votés doivent avoir été dépensés dans un délai déterminé ou doivent être réinscrits à un budget suivant, en Allemagne les crédits reportables pouvaient être dépensés à n'importe quel moment, sans nouvelle intervention du parlement. Cette faculté permettait au grand état-major allemand de constituer un véritable trésor de guerre utilisable au moment voulu et sans aucun contrôle possible. Un exemple montre où l'on en arrivait; il est fourni par la *Frankfurter Zeitung*. Ce journal calculait que pour le seul budget de 1930 les crédits reportables se seraient élevés à l'équivalent de 2 milliards 300 millions de francs belges.

Vous entrevoyez par là où l'on peut en arriver avec seulement cinq ou six budgets contenant une moyenne de 2 milliards de crédits de cette espèce. Cela représente 10 ou 12 milliards dont on peut disposer, sans aucun contrôle, au moment voulu. Et pour se faire une idée approximative de ce que pratiquement cela représente, on peut considérer qu'à mille francs l'unité, cartouches comprises, on peut se procurer avec un milliard quelque chose comme un million de fusils avec leurs munitions.

Avec un autre milliard, environ 4,000 canons de 75 mm. Avec un autre milliard, 20,000 mitrailleuses et munitions. Et cela ne fait encore que 3 milliards sur les 10 ou 12 dont on disposerait.

**M. le comte de Brouhoven de Bergeyck.** — C'est formidable.

**M. le baron de Dorlodot.** — L'Allemagne a donc pu, sans aucun doute, constituer au cours des dernières années un formidable trésor de guerre lui permettant d'exécuter financièrement, au moment choisi par elle, le réarmement massif qu'elle poursuit.

Pendant le même temps, elle s'est attachée à établir des modèles d'armes perfectionnées de manière à pouvoir les exécuter rapidement, en grande série, au moment voulu. Et c'était là peut-être le travail le plus délicat. Ce n'est, en effet, pas l'exécution en masse qui est difficile quand on possède l'argent! Le point véritablement délicat, c'est l'établissement d'un bon modèle type, un « prototype », il faut trouver le canon donnant le maximum de portée, de précision et de rapidité de tir, la mitrailleuse ne s'échauffant pas trop vite, conservant sa précision et ne risquant pas l'enrayage, etc.

Cette préparation avec la minutieuse mise au point qu'elle exige, l'Allemagne l'a généralement opérée à l'étranger où ses usines possédaient des succursales et où l'on était plus à l'aise pour faire des expériences.

Un exemple, car j'aime à prouver l'exactitude de ce que j'avance. Dans une usine allemande à l'étranger, — dont j'ai le nom ici, — après de longues études, on a réussi à établir le type d'une mitrailleuse perfectionnée. Une fois le modèle bien au point, il s'agissait de l'expédier à l'usine-mère en Allemagne pour que l'on puisse au moment voulu fabriquer l'arme en grande série. Mais, comme alors il y avait encore un semblant de contrôle et par conséquent une certaine défiance de la part de l'Allemagne, la direction de l'usine en pays neutre a envoyé à l'usine allemande une lettre confidentielle dont j'ai tenu en main la reproduction photographique. On y indiquait que puisqu'il fallait encore se défer, la mitrailleuse avait été expédiée dans une caisse soigneusement fermée portant extérieurement l'inscription... destinée à détourner l'attention. A l'arrivée, cette caisse devrait être déballée par des personnes sûres et non par de simples ouvriers capables de parler.

Et voilà prises sur le vif les méthodes utilisées par l'Allemagne.

On peut donc affirmer que si une action diplomatique plus avertie et plus déterminée que celle que nous avons connue jusqu'à ce jour ne permet pas d'opérer un redressement de notre part l'Allemagne possédera à bref délai des armements très supérieurs aux armements français, tant en quantité qu'en qualité.

Et quoi d'étonnant à cela!

Presque toutes les vieilles armes de l'Allemagne ont été détruites en vertu du traité. Ce qu'elle a conservé, c'est naturellement ce qu'il y avait de plus moderne, et ce qu'elle a conservé n'est rien aujourd'hui, car seize ans après la signature du traité, c'est surtout grâce au moyen dont j'ai parlé il y a un instant que l'Allemagne est à même de doter toutes ses troupes de choc d'engins ultra-modernes et complètement homogènes.

Et c'est la raison de la formidable infériorité matérielle dans laquelle nous risquons de nous trouver bientôt, nous et les Français. Prenons l'exemple du fantassin.

Le Français utilise encore un fusil qui a servi pendant la guerre, et pour la cavalerie, une carabine. Ces armes sont excellentes, mais d'un modèle ancien, modifié et à tir relativement lent.

L'Allemagne, au contraire, possédera un type unique pour la cavalerie et l'infanterie, et ce sera une arme automatique, à tir accéléré et tout à fait moderne. Elle possédera, en outre, en grande

quantité, un pistolet mitrailleur dont nous n'avons nous-mêmes qu'un nombre réduit d'exemplaires. Je recommande à ceux qui désirent être documentés à ce sujet les articles que M. Crouquet a fait paraître dans le *Soir*. Ils y verront ce qu'est ce pistolet, que nous connaissons d'ailleurs en Belgique. L'arme porte, d'après le catalogue, à 1,600 mètres et à 800 mètres la balle pénètre encore le casque de tranchée. Il s'agit donc d'un instrument parfaitement utilisable dans les attaques d'infanterie, même si l'on prend les caractéristiques plus faibles données en Belgique. Le pistolet en question ne pèse que 4 kilogrammes, tandis que notre fusil en pèse 4 1/2 environ. La conséquence est que l'homme se fatigue moins en maniant une arme plus légère et surtout qu'à poids égal le fantassin muni d'un pistolet disposera de cent nonante cartouches au lieu de cent et vingt pour le fusil. Cela signifie, rien que pour l'approvisionnement, 50 p. c. de moyens en plus pour mettre un adversaire hors de combat. Mais ce n'est pas tout, car la cadence de tir peut atteindre six cents coups à la minute. On voit immédiatement la supériorité des hommes munis de cette arme sur ceux qui portent de simples fusils. En effet, sur une distance de 100 mètres, parcourue par un adversaire à la vitesse de 18 kilomètres, les pistolets permettront de débiter deux cents balles, et à la vitesse de 12 kilomètres, trois cents balles. Les fusils n'en tireront qu'un nombre très inférieur.

Dans le domaine de l'artillerie, supériorité également du côté de l'Allemagne. La grande majorité des canons français et belges date de la dernière guerre. Par une transformation des tubes on arrivera à obtenir une portée plus grande qu'en 1918, mais restant inférieure à celle des nouveaux canons. Toute l'artillerie allemande, au contraire, sera composée de pièces modernes et parfaitement homogènes. La France et la Belgique en auront naturellement aussi provenant du renouvellement de leurs armements, mais pendant longtemps elles resteront en état d'infériorité sous ce rapport. La conséquence, c'est qu'au cours même d'un combat, les états-majors français pourront être amenés à devoir opérer des déplacements de batteries suivant la nécessité de l'action et l'éloignement des objectifs. Les états-majors allemands, au contraire, n'auront point de ces préoccupations.

Avantage encore pour l'Allemagne, et pour les mêmes raisons, dans le domaine de l'aviation et des gaz. J'ai fourni des précisions à ce sujet en 1931. J'ai dit alors ce qu'était déjà le type d'avion D. O. X., en montrant, d'après le directeur du laboratoire municipal de Paris, que quatre-vingts de ces puissants appareils suffiraient pour transporter et lancer la quantité de bombes asphyxiantes nécessaire pour rendre théoriquement mortelle l'atmosphère d'une ville comme Paris.

Dans un de ses articles, M. Crouquet donne des précisions intéressantes à propos des gaz. Il montre ce que sont les stérutatoires qui traversent les masques, ouvrant ainsi la voie aux ypérites et aux phosgènes. Ceux-ci accomplissent alors leur travail en détruisant les tissus ou en asphyxiant ceux qui les absorbent. Je laisse naturellement à l'auteur des articles la responsabilité des détails qu'il donne, mais en voici un que j'apporte moi-même et dont je garantis l'authenticité.

Il semble qu'en Allemagne on vend des gaz comme des dragées ou des petits pains; en effet, des maisons allemandes adressent aux particuliers des catalogues dans lesquels on offre de vendre des engins asphyxiants. Un de nos concitoyens a voulu se rendre compte de ce qu'il y avait de vrai dans tout cela. Il a commandé une caisse de grenades qu'il recevait bientôt sans la moindre difficulté. Il a voulu savoir alors ce que renfermaient réellement ces grenades; il a demandé et obtenu de pouvoir les expérimenter dans la chambre à gaz d'une garnison voisine. On fit donc éclater les grenades et au bout d'un instant les assistants, munis de masques réglementaires de l'armée belge, devaient se sauver, les masques de nos soldats étant traversés par les gaz allemands. Cela se passait il y a quelques semaines.

Comme les Allemands n'autorisent certainement pas la mise dans le commerce de leurs gaz les plus puissants, qu'ils conservent naturellement pour eux, on peut juger par là de ce que serait une attaque allemande et de l'efficacité réduite des moyens de défense dont nous disposons.

J'ai donc le droit de dire que si l'on ne prend pas d'urgence les mesures nécessaires, on risque de se trouver dans quelques mois à la merci de la plus formidable organisation de destruction que le monde ait jamais connue.

On répondra peut-être que la France aura des alliés. Admettons-le. Mais l'Allemagne en aura sans doute aussi, et puis ne nous faisons pas trop d'illusions au sujet de certaines alliances. N'oublions pas non plus qu'il y a quelques semaines le président Roosevelt déclarait qu'« il s'écoulera cinquante ans avant que les Etats-Unis soient disposés à engager des hommes dans un conflit européen ».

Il reste l'Angleterre. J'ai la plus grande confiance dans ce peuple puissant, que je connais et que j'admire particulièrement, puisque, avant la guerre, j'ai vécu plusieurs années chez lui. Mais l'Angleterre n'est pas prête. Elle a, je pense, un service militaire basé sur le volontariat de douze ans. Cela doit lui donner environ

200,000 hommes, dont 118,000 seulement sont en Angleterre, contre 125,000 en 1914. L'Angleterre ne pourrait donc pratiquement rien faire d'important au début des hostilités. Il lui faudrait, comme la dernière fois, du temps pour se préparer. Or, les circonstances ne sont plus les mêmes qu'en 1914. A cette époque, l'aviation était à ses débuts; il en est tout autrement aujourd'hui. Avec des appareils capables de transporter chacun 10,000 kilos de bombes, ou 150 passagers, l'Angleterre sera violemment attaquée chez elle dès le premier jour des hostilités. Et du fait de l'aviation, les communications par mer n'auront pas non plus la même sécurité qu'en 1914.

Or, la dernière fois, malgré l'effort magnifique que l'Empire britannique tout entier a pu préparer à son aise, malgré l'intervention de l'Italie, de la Russie et même de l'Amérique, c'est tout juste si l'Allemagne n'a pas été victorieuse. Veut-on prendre la peine de relire l'histoire de la guerre au cours de l'hiver et du printemps de 1918? Veut-on se souvenir de la situation, plus que critique, dans laquelle se trouvaient les armées alliées au moment où le maréchal Foch en a pris le commandement? M. Robert Pouillet le rappelle récemment dans la *Nation belge*, à propos du dernier volume des *Mémoires* du président Poincaré: « L'hésitation du destin », disait-il, « et le résultat de toute la guerre furent suspendus à un léger surcroît de patience et d'héroïsme de quelques bataillons français... » Cela traduit exactement la pensée de M. Poincaré, qui écrivait le 24 mars 1918: « Tout cela ne va-t-il pas nous mener au désastre? » Et la pensée aussi du général Pétain qui, d'après M. Clémenceau, disait à la même époque: « Les Allemands battront les Anglais en rase campagne, après quoi ils nous battront aussi. »

Ainsi, il s'en est fallu de peu que la Belgique ne subit définitivement la domination germanique et que, au lieu des navires allemands, ce soit la grande flotte anglaise qui ait été coulée à Scapa-Flow... Oui, vraiment, on oublie trop facilement, ici et ailleurs, un passé datant de seize ans à peine!

M. Clesse. — Vous ne parlez pas du général Gallieni, le vainqueur réel de la Marne.

M. le baron de Dorlodot. — Vous retardez un peu, mon cher collègue, nous sommes en 1918.

Je sais bien que, dans certains milieux, on s'imagine qu'aujourd'hui la France dispose d'une énorme puissance militaire... C'est inexact; hier, M. Barthou disait, paraît-il, à la commission des affaires étrangères que, suivant le plan britannique, l'Allemagne aurait une supériorité sur la France en canons et en tanks et que les prétentions de l'Allemagne tendaient à lui accorder en matière d'aviation une supériorité immédiate en cas de conflit... M. Herriot écrit aussi que, en faisant ce qu'on envisage, on donnerait à l'Allemagne « la suprématie militaire en Europe ». De mon côté, j'ai montré que, inférieurs en nombre, les Français, équipés d'armes déjà anciennes seront bientôt largement dépassés par les Allemands disposant d'engins ultra modernes. A ce moment il sera trop tard pour nous, pour la France et pour l'Angleterre. C'est maintenant seulement, où nous disposons encore d'une certaine supériorité, que nous pouvons prendre utilement des dispositions efficaces.

Voilà qui est plus important que certaines divergences de vues anglo-françaises et voilà ce que notre ministre des affaires étrangères doit comprendre et répéter sans cesse à Londres comme à Paris. C'est sur le terrain de la résistance à la guerre et non sur celui des abandons qu'il faut essayer de réaliser l'entente des alliés.

Car enfin on ne s'imagine tout de même pas que c'est par plaisir que l'Allemagne exécute depuis plusieurs années l'odieux et magnifique effort qu'on lui voit accomplir. Les avertissements ne manquent pas à ce sujet; ont récemment encore un journaliste américain, M. Lelan Stowe, écrivait en conclusion d'une enquête en Allemagne: « Je n'ai pas rencontré un seul diplomate responsable, correspondant étranger ou observateur international expérimenté qui ne crut pas que la présente offensive nationale-socialiste... pourrait avoir un autre résultat qu'une guerre éventuelle... A moins que d'une façon ou d'une autre l'Europe ne l'empêche ». Il n'est donc pas douteux qu'Hitler, avec une ténacité et une dissimulation égale à celles de ses prédécesseurs, marche résolument vers son but. Et ce but il l'a parfaitement défini lui-même lorsque, poursuivant la conquête du pouvoir il disait: « Le pouvoir est le seul droit. Les conquêtes territoriales ne sont pas une violation du droit des autres. Aucun peuple ne possède un pouce de terrain en vertu d'un droit supérieur... Nous avons besoin d'un million de kilomètres carrés que nous ne pouvons trouver qu'à l'Est. Je serai sans pitié pour les Polonais que je chasserai... Il est possible que l'Allemagne ait fait du tort à la Belgique, mais en revanche la Belgique a fait du tort à l'Allemagne en lui ravissant Eupen et Malmédy. La Belgique sera obligée, tôt ou tard, de les rendre à la mère patrie allemande... Le premier but à atteindre est l'anéantissement de la France. Nous disposerons pour cette guerre des effectifs de nos compagnies d'assaut... Cette guerre sera très rapidement liquidée, la France sera mise knock-out une fois pour toutes. »

L'anéantissement de la France signifierait naturellement bientôt celui de l'Angleterre sans que l'Italie puisse espérer être épargnée. Hitler le laisse suffisamment entendre d'ailleurs lorsqu'il écrit encore : « L'Allemagne ne doit voir dans l'anéantissement de la France que le moyen pour notre nation d'obtenir son développement possible dans une autre direction ».

Dans l'intérêt anglais, français, italien, belge, il faut donc agir vite et complètement si l'on veut écarter le péril de l'hégémonie allemande.

Il est tard? très tard, je le sais... 1930 est loin où l'on aurait facilement pu faire ce que l'on voulait si l'on ne s'était pas laissé égarer par les folles rêveries dont j'ai parlé en débutant.

Il est tard, raison de plus pour ne plus perdre de temps dans d'inutiles palabres et pour ne pas s'obstiner dans l'erreur.

Or, on s'obstine. Les hommes qui ont péché par excès de confiance en 1930 ont versé aujourd'hui dans un pessimisme plus redoutable encore; ne les avons-nous pas entendu dire : il n'y a plus rien à faire contre l'Allemagne qui s'arme et qui s'armera de plus en plus... Quand elle sera forte elle réclamera les colonies, on les lui rendra et ce sera alors la situation d'avant 1914 avec le risque permanent de rupture d'équilibre et par conséquent l'obligation pour les anciens alliés de chercher à s'entendre afin d'essayer d'empêcher la guerre d'éclater... Quant à faire quelque chose à l'heure présente, on n'y peut songer, l'Allemagne trop faible pour attaquer est assez forte pour résister.

Ces raisonnements sont dangereux et faux.

**M. Rolin.** — Adressez-vous par-là.

**M. le baron de Dorlodot.** — D'abord, si l'Allemagne devient assez forte pour exiger les colonies elle ne s'arrêtera pas là, elle réclamera aussi l'Autriche, la Pologne, l'Ukraine, l'Alsace, la Lorraine, et c'est toujours Hitler qui vous prévient quand avec une audacieuse loyauté, il écrit : « la demande du rétablissement des frontières de 1914 est une faute si grave qu'on peut la qualifier de crime. Ces frontières en effet n'étaient pas logiques, car elles ne contenaient pas que des hommes de nationalité allemande. »

On n'acceptera pas cela, direz-vous? Mais alors, ce serait la guerre, et dans quelles conditions? Tandis qu'aujourd'hui nous pouvons encore mettre la force au service de la raison, sans risquer un véritable conflit. Qu'on ne l'oublie pas, en effet, à l'heure actuelle, malgré tous ses efforts, l'Allemagne ne dispose encore que d'éléments hétérogènes, lui permettant de grouper tout au plus 600,000 hommes, armés, sans grande artillerie. La France, par contre, dispose de 1,200 mille hommes complètement armés et bien entraînés. Par conséquent, si pour appuyer des décisions prises en accord avec des amis et pouvant assurer sagement la liberté à l'Allemagne et la paix au monde, on se montrait décidé, l'Allemagne s'inclinerait. Elle sait que faire autrement, serait son effondrement, ou plutôt, l'effondrement du régime de saper le nationalisme qui ne résisterait pas à un échec de cette nature. On verrait, en effet, alors les éléments démocratiques religieux et monarchistes relever la tête.

Par contre, dans un délai relativement court, qu'on pourrait être réduit à dix-huit ou vingt mois, les rôles seront renversés. L'Allemagne qui travaillera d'arrache-pied pendant que l'on palabre, pourrait rapidement disposer de deux millions d'hommes parfaitement armés, contre seulement 1,200 mille français... Et l'on voudrait faire croire que l'on aurait alors l'énergie qui manque aujourd'hui? Si on laisse les choses en venir là, il n'y aura plus rien à faire et tous : catholiques, libéraux et socialistes, Anglais, Français et Belges il ne nous restera plus qu'à déplorer notre faiblesse d'aujourd'hui.

C'est en ce moment, je le répète, que se joue la partie finale, et le Sénat est devant des responsabilités auxquelles il ne peut pas échapper.

Il est bien entendu que la fermeté que je réclame doit être courtoise en excluant toute idée de brutalité. Un peuple allemand abandonnant ses rêves d'agression et de domination a le droit de vivre et de se développer largement. Qu'on le sache bien à l'étranger, il y a chez nous aucune haine de race et, pour ma part, je souhaite à nos frontières une Allemagne pacifique, heureuse et riche.

Le problème ainsi posé n'est d'ailleurs nullement insoluble, à condition de consentir à voir les choses comme elles sont; à condition de se préoccuper, enfin, des réalités plus que des mots. Il n'est pas douteux, en effet, qu'en ce moment, un retour vers la raison est encore possible. On rencontrerait certainement des sympathies accrues du côté de Paris, tandis que les notes anglaises et italiennes, malgré leurs graves défauts, permettraient à une diplomatie active de faire rebondir la question. Le Sénat n'a-t-il pas été frappé par les déclarations faites à la Chambre des Communes, tant par les chefs travaillistes et des libéraux, libre-échangistes, que par MM. Chamberlain et Churchill?

Il y donc, à coup sûr, des possibilités d'action.

Par quelles méthodes?

Il y en a certes plusieurs, que les événements du moment rendront plus ou moins opportunes et qui sont d'ailleurs de valeur fort inégale. Faut-il rappeler celle que M. Mandel défendait avec talent dans un discours prononcé récemment à la Chambre française? Je ne crois pas opportun de la discuter ici, mais elle mérite d'être étudiée sans parti pris, dans le calme de conversations diplomatiques. Il s'agirait, vous vous en souvenez, d'user du droit d'investigation conféré par l'article 213 du traité. Et puis alors, si ce qu'on dit est constaté, de prendre des mesures pour faire rentrer les choses dans l'ordre. Mais *hic jacet lepus!* Je le sais bien et c'est pourquoi cela ne peut pas être discuté dans une assemblée publique; toutefois, il reste évident, comme le disait le président Wilson, cité par M. Mandel, que « Nous avons le droit de faire ce qui est nécessaire pour rendre absolument impossible à l'Allemagne l'exécution d'un plan d'agression, s'il lui venait l'idée de recommencer ce qu'elle a déjà fait ».

Il y a aussi, et peut-être surtout, la méthode que l'on peut appeler « de la barrière », et que M. le ministre Segers rappelait dans ce magnifique monument qu'est le rapport de la commission des affaires étrangères. Cette méthode est ancienne au point d'être classique. A l'époque où la France était la puissance inquiétante, c'est nous qui étions la barrière, non seulement militaire, mais même politique. Aujourd'hui où la menace s'est transportée à l'Est, c'est sur le Rhin que la région tampon doit être établie. On pourrait revenir plus résolument à ce principe, car il est excellent. C'est lui qui a inspiré les articles 42 et 43 du traité, toujours en vigueur. Et comme l'article 44 établit, sans aucune discussion possible, que le fait de contrevenir « de quelque manière que ce soit » aux dispositions des articles 42 et 43 serait considéré comme un acte hostile vis-à-vis des puissances signataires, et qu'en outre, le paragraphe 3 de l'article IV du traité de Locarno notamment, traite aussi cette question, il ne faudrait peut-être pas grand'chose pour qu'une politique active et avertie puisse obtenir de ce côté des garanties réelles et précieuses.

Il y a encore d'autres moyens, mais on comprendra facilement les raisons pour lesquelles je ne désire pas m'étendre plus sur un sujet délicat qui pourrait faire demain l'objet de négociations. Je crois d'ailleurs en avoir dit assez pour indiquer qu'à côté des moyens militaires auxquels il faut bien recourir dans l'état actuel des choses, il est encore possible d'exercer une action diplomatique de la plus haute efficacité. Bien qu'entreprise à la onzième heure, elle pourrait encore assurer au monde une bonne période de paix.

Or, pour réussir dans cette tâche délicate, nul n'est mieux placé ni plus qualifié que la Belgique. On ne peut soupçonner chez elle aucune arrière-pensée impérialiste. En conséquence, au lieu de passer son temps — comme on l'a fait jusqu'à présent — à rechercher de petites solutions pour résoudre des difficultés entre amis, que la Belgique se place résolument sur son propre plan, c'est-à-dire sur celui de la sécurité. Qu'elle prenne sans hésiter la tête du mouvement contre la guerre allemande et contre ceux qui la préparent, l'opinion mondiale la soutiendra! 90 p. c. de l'humanité veut la paix, disait avec raison, il y a quelques jours, le président Roosevelt, et 10 p. c. seulement songe à la guerre, mais ces 10 p. c. empoisonnent le monde.

Eh bien, je n'hésite pas à le dire, et c'est par là que je termine : Après tout ce que nous avons connu en 1914; après Dinant, Tamines, Louvain, et quatre années de lourde occupation, nous avons le devoir de repousser tout accord facilitant à ces 10 p. c. l'exécution d'un plan criminel dont nous serions — une fois de plus — les premières victimes. (*Vifs applaudissements à droite et à gauche.*)

**M. le président.** — La parole est à M. Wauters.

**M. Wauters.** — Monsieur le président, je suis à la disposition du Sénat, mais, si je commence à parler à ce moment, je devrai nécessairement scinder mon discours. Personnellement je n'y vois pas d'inconvénient.

DE NOMBREUSES VOIX : A demain!

**M. le président.** — Je ne puis que m'incliner devant la volonté du Sénat. Nous remettons donc la suite de cette interpellation et de la discussion du budget du ministère des affaires étrangères à la séance de demain après-midi.

Demain matin, nous aborderons l'examen du compte de prévision de la régie des télégraphes et des téléphones.

— La séance est levée à 5 heures 15 minutes.

De zitting wordt geheven te 5 uur 15 minuten.

Demain, séances publiques à 10 heures et à 2 heures.

Morgen, openbare vergaderingen te 10 uur en te 2 uur.